



CAHIER SPÉCIAL

sur l'étude de développement du bourg

Sommaire

Gouvernance réformée	p. 2	Tourisme	p. 11	Bibliothèque	p. 23
Etude développement du bourg	p. 3	Développement économique	p. 11	Travaux et urbanisme	p. 23
Vie communale	p. 6	Affaires sociales	p. 11	Informations État civil...	p. 25
Administration/ressources humaines	p. 7	Enfance, jeunesse, affaires scolaires	p. 12	La parole à l'opposition	p. 26
Communication	p. 8	Finances	p. 14	Mieux vivre ensemble/autres infos	p. 26
Développement durable	p. 9	Sports, loisirs, culture et associatif	p. 18	Informations pratiques	p. 27

Chères Evrannaises, chers Evrannais

Il y a presque un an, nous avons eu la bonne nouvelle d'apprendre qu'Évrans était une des communes retenues pour bénéficier d'appuis financiers et techniques pour conduire une étude conséquente sur la vitalité actuelle du bourg et pour construire un plan de développement. Une subvention de 40 000 Euros nous a permis de contractualiser avec un cabinet d'études, en plus de l'expertise mise à disposition par les services de l'État et d'autres partenaires. Certains ont dit ou diront : « encore une étude qui ne servira à rien ! ». Je peux vous garantir que celle-ci nous sera très utile ! Avant l'été, un diagnostic a été fait. A la rentrée, trois axes de développement ont été définis. D'ici janvier, le plan de développement « Évrans 2030 » sera conçu ainsi que des avant-projets sur quelques secteurs stratégiques du bourg. Il s'agit d'être prêt le jour où des terrains, des maisons, des commerces seront mis en vente afin qu'ils ne restent pas en friche ou pour que le foncier soit utilisé au mieux ou encore pour que les espaces publics puissent trouver place en centre bourg et non en périphérie. Deux objectifs qui se rejoignent : consommer le moins possible de terres agricoles et maintenir une forte activité dans le bourg.

Il faudra alors mettre à jour notre Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) et vérifier notre capacité à réaliser les aménagements (dont certains seront conséquents) d'ici à 2030. La commune ne sera pas la seule à contribuer à ces investissements mais le fera aux côtés de Dinan Agglomération, d'investisseurs privés etc. Nous espérons aussi être retenus à nouveau par l'appel à candidatures État-Région-Caisse des Dépôts, pour contribuer au cofinancement de ces aménagements.

Je tiens à remercier ici les habitants, les responsables d'associations, les acteurs économiques, les services de la mairie et de Dinan Agglomération de s'être impliqués depuis mai et sur les mois à venir dans ce projet. **N'hésitez pas à aborder vos élus ou à solliciter des rendez-vous pour discuter de ce plan de développement et nous faire part de vos suggestions.**

Bonne lecture de ce bulletin et merci aux élus et agents qui ont contribué à sa réalisation.

Patrice Gautier, Maire d'Évrans.

■ UNE GOUVERNANCE RÉFORMÉE POUR LES 18 DERNIERS MOIS DU MANDAT

Il était prévu de revoir la gouvernance municipale à mi-mandat. Cette réorganisation a finalement été entérinée lors du conseil municipal du 27 septembre 2018. Elle permet à l'équipe

majoritaire d'achever le mandat en s'appuyant sur un dispositif renouvelé et considéré comme plus efficace dans le contexte créé par l'élaboration de l'étude sur le plan de développement « Evran 2030 » et la mise en œuvre des premières actions de celui-ci dès 2019.

Un nouveau tableau des élus :

ELUS	FONCTIONS	DELEGATIONS DU MAIRE
Patrice GAUTIER	Maire	
Christian BONIFAS	1 ^{er} adjoint	Finances, personnel, administration et tourisme
Jacqueline PLANCHOT	2 ^e adjoint	Urbanisme et habitat
Jérôme LEGOFF	3 ^e adjoint	Travaux et développement durable
Manon RIQUIER	4 ^e adjoint	Affaires scolaires et périscolaires
Loïc MAUFRAIS	5 ^e adjoint	Événementiel et relations avec les acteurs locaux.
Ludovic PONNELAIS	1 ^{er} conseiller délégué	Projets d'aménagement urbain et instruction des autorisations d'urbanisme
Aurélié TINGHIR	2 ^e conseiller délégué	Culture
Nicole LEFEUVRE	3 ^e conseiller délégué	Communication
Nathalie JOUBIN	4 ^e conseiller délégué	Jeunesse
Dominique BASLE	Conseiller municipal	
Béatrice BARDOULT LE DIOURON	Conseiller municipal	
David DUBREUCQ	Conseiller municipal	
Leïla ELABDI	Conseiller municipal	
François FROTIN	Conseiller municipal	
Lionel MAUFRAIS	Conseiller municipal	
Marylène SENECHAL	Conseiller municipal	
Pascal TARDIVEL	Conseiller municipal	

Un système indemnitaire révisé :

Les indemnités accordées dans le cadre des délégations ont été revues suivant le tableau ci-dessous.

Elus indemnisés	Montant brut/mois	Montant net/mois
Maire	1 869,52	1 480,64
1 ^{er} adjoint	400,60	346,52
2 ^e adjoint	400,60	346,52
3 ^e adjoint	400,60	346,52
4 ^e adjoint	400,60	346,52
5 ^e adjoint	111,27	96,24
1 ^{er} conseiller délégué	400,60	346,52
2 ^e conseiller délégué	111,27	96,24
3 ^e conseiller délégué	111,27	96,24
4 ^e conseiller délégué	-	-

Le coût total des indemnités des élus (hors cotisations retraite et cotisation URSSAF pour le maire) représente un montant mensuel de 4 206 €. Le total annuel (50 476 €) est équivalent à 76,7% du plafond octroyé par la loi (65 838 €) pour les communes de même strate qu'Evran, c'est-à-dire celles dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants.

De nouvelles commissions municipales

Un nombre resserré de commissions est proposé afin d'être plus efficace et renforcer la participation des élus aux domaines principaux de l'intervention municipale. Cinq commissions sont ainsi retenues (contre huit précédemment). L'intitulé et les membres de chacune de ces commissions sont repris dans le tableau suivant :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Finances, personnel, administration et tourisme	7 membres : BONIFAS Christian, PLANCHOT Jacqueline, TINGHIR Aurélie, PONNELAIS Ludovic, DUBREUCQ David, TARDIVEL Pascal, BARDOULT LE DIOURON Béatrice.
Urbanisme et habitat	9 membres : PLANCHOT Jacqueline, PONNELAIS Ludovic, BONIFAS Christian, LEGOFF Jérôme, MAUFRAIS Loïc, FROTIN François, MAUFRAIS Lionel, DUBREUCQ David, ELABDI Leïla.
Travaux et développement durable	6 membres : LEGOFF Jérôme, PLANCHOT Jacqueline, MAUFRAIS Loïc, PONNELAIS Ludovic, FROTIN François, DUBREUCQ David.
Affaires scolaires, jeunesse et culture	10 membres : RIQUIER Manon, JOUBIN Nathalie, TINGHIR Aurélie, BONIFAS Christian, LEGOFF Jérôme, LEFEUVRE Nicole, BASLE Dominique, TARDIVEL Pascal, DUBREUCQ David, ELABDI Leïla.
Événementiel, relations avec les acteurs locaux et communication	11 membres : MAUFRAIS Loïc, LEFEUVRE Nicole, BONIFAS Christian, PLANCHOT Jacqueline, TINGHIR Aurélie, PONNELAIS Ludovic, LEGOFF Jérôme, JOUBIN Nathalie, MAUFRAIS Lionel, DUBREUCQ David, ELABDI Leïla.

A ces commissions s'ajoute la commission administrative du CCAS, laquelle est composée de 6 membres du conseil municipal et de 6 bénévoles. Le maire est membre de droit de chaque commission (y compris du CCAS) et préside ces commissions.

Cahier Spécial Développement du Bourg

■ EVRAN 2030 : «Dessiner un cadre de vie ensemble»

ÉTUDE CONTEXTE

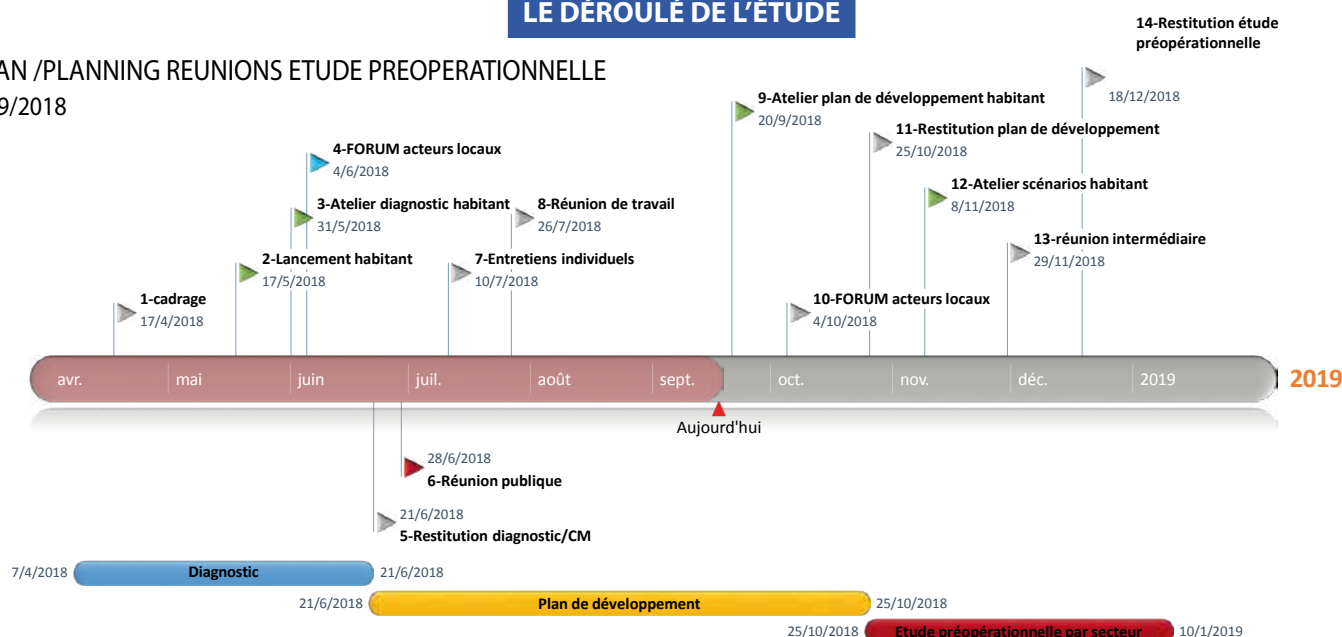
Depuis le mois d'avril 2018, la commune s'est engagée dans un projet de plan de développement 2018/2030 sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est d'anticiper les projets sur des **secteurs stratégiques de mutation urbaine**, afin de limiter un urbanisme au coup par coup d'une part et d'autre part de suivre les grandes orientations d'économie d'espace.

Cette étude, au travers de l'élaboration d'un plan de référence, vise l'ensemble des porteurs de projet et devra également matérialiser la « ligne directrice » pour les futurs projets à court, moyen et long terme.

Cette étude, menée par l'atelier d'urbanisme «Prigent et Associés», s'élabore **conjointement avec les habitants** au travers des ateliers de «projets» et via des supports multiples (questionnaires en ligne, questionnaires papiers, réunions publiques...) Les grands axes de développement trament le plan de développement en cours de réflexion, les secteurs préopérationnels sont identifiés.

LE DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

EVRAN /PLANNING REUNIONS ETUDE PREOPERATIONNELLE
10/09/2018



14 réunions au total
+ 2 forum acteurs locaux

Réunion non définies :
- Réunion de réunification
- Réunion Publique fin d'étude

■ DÉMARCHE PARTICIPATIVE

GROUPE DE TRAVAIL HABITANT

Tous les Evrannais étaient conviés à participer à l'élaboration du plan de développement du bourg. Cinq ateliers participatifs et interactifs ont été proposés pour construire le projet de bourg.

Le 17 mai 2018, le bureau d'études Prigent & Associés avait mobilisé deux architectes urbanistes pour présenter le programme complet de l'étude urbaine pré-opérationnelle. Une vingtaine de personnes étaient inscrites.

Au programme : petite balade initiatique dans le bourg, présentation du projet sur grand écran, jeu de rôle.

Lors d'une deuxième rencontre, les habitants ont pu établir un diagnostic de leur commune.

L'atelier suivant a permis aux habitants de travailler sur des pistes de développement et de formuler des premières propositions. Ces dernières ont ensuite été localisées sur le plan de la commune.

Le prochain rendez-vous **le 08 novembre 2018** permettra d'élaborer des scénarios sur certains sites pré-opérationnels.

FORUM DES ACTEURS LOCAUX

C'est ensuite les acteurs locaux associatifs, économiques et institutionnels qui se sont rassemblés afin d'élaborer un diagnostic partagé et d'identifier les besoins futurs de la commune. Une vingtaine de personnes étaient présentes à la salle Jean de Beaumanoir : élus locaux, employés communaux,

agences immobilières, entrepreneurs, assistante maternelle, etc. Au travers d'une méthode de travail participative basée sur des jeux de rôle animés, les acteurs locaux ont pu exprimer le ressenti du territoire mais également émettre des pistes de réflexions par thématique : environnement, économie, tourisme et logement.

■ LE PROJET

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

AXE 1 : MIEUX VIVRE ENSEMBLE A EVRAN

- Orientation 1 : Diversifier et adapter l'offre de logements
- Orientation 2 : Maintenir et renforcer les services à la population
- Orientation 3 : Dynamiser le commerce de proximité et l'économie locale

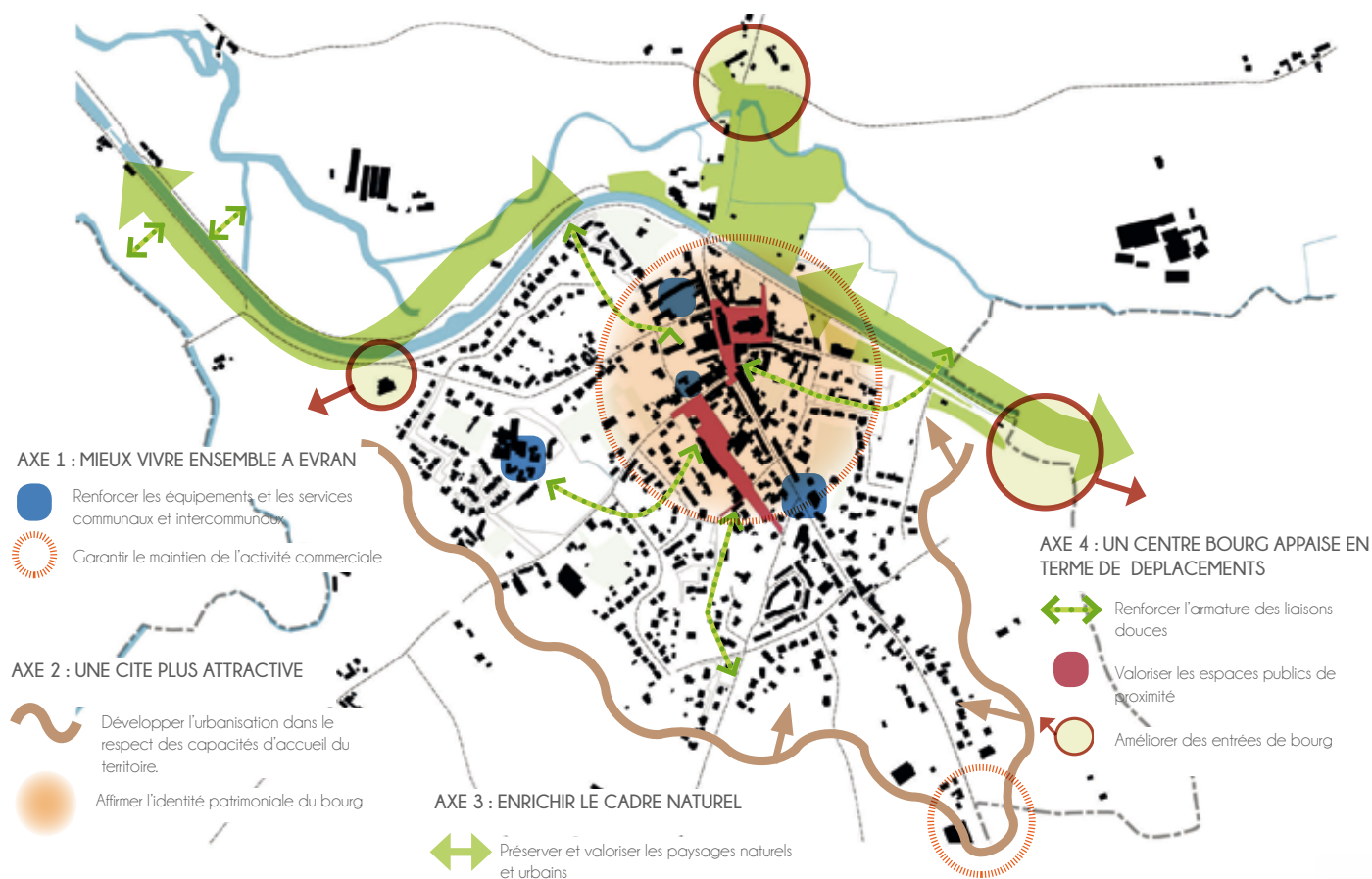
AXE 3 : UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

- Orientation 9 : Mieux circuler dans le bourg
- Orientation 10 : Favoriser les déplacements doux
- Orientation 11 : Développer les transports en commun

AXE 2 : UN PATRIMOINE PLUS ATTRACTIF

- Orientation 5 : Valoriser et développer l'activité touristique et culturelle
- Orientation 6 : Vivre avec un riche patrimoine bâti
- Orientation 7 : Préserver et valoriser les milieux naturels et les paysages
- Orientation 8 : Aménager les espaces publics du bourg

CARTE DE SYNTHÈSE A L'ECHELLE DU BOURG



LES SECTEURS DE PROJET IDENTIFIÉS



LES PROJETS LIÉS AU CANAL

- Entrée Nord du bourg
- Port du canal et extension / aménagement de la rive droite
- Ouverture vers le canal depuis le bourg
- Entrée Est du bourg / les limites avec Saint Judoce

LES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DU BOURG

- Place de l'église
- Place Jean Perrin
- Place de la mairie en connexion avec secteur de bourg

LES SECTEURS DE RENOUVELLEMENT DU BOURG

- L'ilot du presbytère
- Le secteur du Clos Jean
- Secteur de la mairie (parcelle de l'ancienne superette)

LES NOUVEAUX QUARTIERS ou ECO QUARTIERS

- Secteurs au sud du bourg une extension pour 30 ans

LES PROCHAINES ETAPES

○ PLAN DE DEVELOPPEMENT

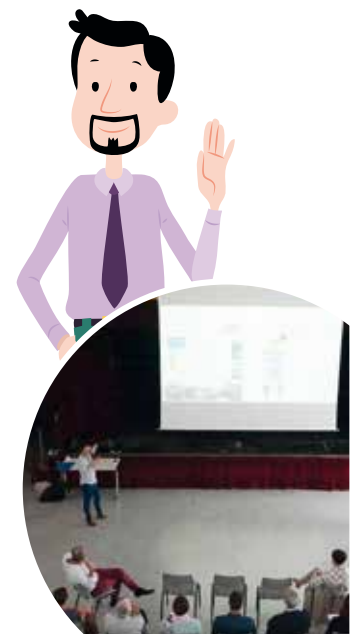
➔ REUNION DE RESTITUTION 25/10/2018

○ ETUDE PREOPERATIONNELLE PAR SECTEUR

➔ REUNION HABITANT 8/11/2018

➔ REUNION DE RESTITUTION 18/12/2018

○ RETOURS À LA POPULATION JANVIER 2019



■ LA BANQUE ALIMENTAIRE,

un outil porté par la commune et des bénévoles pour soutenir des personnes en situation de précarité

La banque alimentaire, constituée principalement de bénévoles, collecte gratuitement toute l'année des denrées alimentaires, les stocke et les partage entre associations et CCAS. Pour le département des Côtes d'Armor, les denrées provenant de la Communauté Européenne, de l'Etat et des entreprises privées et publiques, suivent plusieurs étapes.

Les denrées arrivent d'abord à la banque alimentaire de Lannion avant d'être acheminées par camion à Caulnes. Les communes du Pays d'Évrans collaborent ensuite à la mise en place des colis qui sont amenés à la mairie du Quiou, où sont stockées les provisions résultant des deux collectes annuelles faites par les bénévoles auprès des commerces en novembre et avril. Au Quiou, en fonction des arrivages, les bénévoles établissent les colis pour chaque ménage bénéficiaire. A la fin, ce sont les responsables des différentes communes concernées qui distribuent les colis aux familles. Pour Évrans, la distribution des colis est assurée par Alain BRARD et Noël GOBIN le **mercredi des semaines impaires de chaque mois de 15 h 45 à 16 h 30 à la mairie d'Évrans**.

Les bénéficiaires sont des personnes relevant des minimas sociaux et sélectionnés suivant les critères définis par les services du département des Côtes d'Armor pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable en fonction de l'évolution de la situation familiale. Cette aide analysée par les services sociaux du département peut être ponctuelle. Au 1^{er} septembre 2018, **32 évrannais bénéficient des colis de la banque alimentaire soit 13 ménages** (5 personnes seules et 8 ménages avec enfants). La commune d'Évrans, par l'intermédiaire du CCAS, contribue financièrement en fonction du poids distribué.

Concernant le conditionnement des colis qui nécessitent beaucoup de manipulation (soit en moyenne pour le Pays d'Évrans à 450 / 500 kg de denrées distribuées par quinzaine), un mercredi sur deux, **les deux bénévoles évrannais retraités sont mobilisés de 13 h 15 à 16 h 30 et souhaiteraient être épaulés par d'autres personnes**.

■ JULIEN : UN ACTEUR ENGAGÉ AU CŒUR DU BOURG

Qu'est-ce qui t'a attiré à Evran et quel bilan tires-tu depuis ton installation ? Je viens de Châteaubriant et me suis installé à Evran il y a huit ans. Ce choix était surtout lié à l'époque à la localisation géographique de la ville – proche à la fois de Rennes et de la côte – et parce que j'avais de la famille dans la région. Je n'y connaissais personne et aujourd'hui je ne veux plus en partir. J'ai trouvé ici des gens accueillants, une bonne ambiance parmi les commerçants et un tissu associatif dynamique. Pour moi, la plus belle réussite c'est d'avoir fait du Puits sans fond un véritable endroit de rencontre pour des gens très divers et non un simple endroit où on boit un coup.



Comment as-tu été amené à t'intéresser aux produits locaux et à leur promotion ? La fermeture de la supérette (Huit à Huit) en 2015 s'est traduite au départ par un recul d'activité. Il fallait réagir. C'est ainsi que le projet de petite épicerie basée sur les produits locaux est né. Dans le même temps, l'association des Fermiers du Pays d'Évrans (FPE) a commencé à prendre ses marques avec Sabrina Piedevache et d'autres. Nous sommes partis des confitures pour étendre progressivement la gamme de produits vendus. Pour moi, comme pour les FPE, il s'agit avant tout de défendre le projet d'une agriculture saine, locale, rémunératrice pour les producteurs tout en assurant des prix adaptés pour les consommateurs. Le marché des producteurs, qui se tient tous les 2^e samedis de chaque mois, traduit cet engagement politique en même temps qu'il est l'occasion avec notre « buvette mobile » et les animations musicales, de participer à des relations plus chaleureuses entre les habitants.

Nous avons noté que tu t'attaquais maintenant aux livres ? Oui, cette première expérience réalisée avec la bibliothèque d'Évrans sur les « coups de cœur hors les murs » a été très positive. Là encore, nous sommes dans la rencontre et dans l'échange entre les gens, cette fois autour de livres que l'on a aimés.



Comment vois-tu l'avenir à Evran ? Je participe au groupe habitants qui réfléchit actuellement sur les projets qui pourraient être développés. Pour moi, le plus important c'est qu'Évrans puisse garder ses habitants actuels et en accueillir de nouveaux. Pour cela, il faut avoir de nouveaux logements disponibles. Il faut aussi assurer le dynamisme des commerces et être nombreux pour participer à l'animation du bourg si on ne veut pas devenir une « ville-dortoir ». On a aussi besoin d'avoir plus de verdure dans le centre, de « décentraliser » la rue principale et de développer les voies douces.

■ RÉORGANISATION DES MISSIONS ADMINISTRATIVES

Le processus de réorganisation, engagé depuis début 2017 avec un appui initial du Centre de gestion des Côtes d'Armor, est arrivé pratiquement à son terme mi-2018. Son objectif était, suite au départ au 1^{er} trimestre 2018 de la secrétaire générale, Mlle Monique Le Calvez, et d'une des deux agents du service administratif, M^{me} Marguerite Bravo, de proposer un nouveau schéma d'organisation au sein de la mairie, particulièrement en ce qui concerne les missions administratives.

En premier lieu, le poste de secrétaire général, occupé par M. William Debove depuis le 15 janvier 2018, a été redéfini. L'objectif visé était double : d'abord disposer d'un véritable « Directeur des Services » avec une mission de supervision permanente de l'ensemble des services municipaux (administratif, technique, scolaire et périscolaire, bibliothèque) ; ensuite, renforcer les fonctions « stratégiques » du poste (études, préparation projets ou de dossiers de marchés, conseil technique...) de même que la collaboration avec les services de Dinan Agglomération. Pour des raisons personnelles, M. Debove doit malheureusement nous quitter d'ici décembre. Le recrutement de son successeur est en cours.

Un autre volet majeur de cette réorganisation a consisté à redéployer du personnel existant, avec augmentation de leur durée de travail, afin de prendre en charge les autres tâches administratives des deux agents partant en retraite. Ainsi, Mme Rose-Marie Hamard, tout en conservant certaines missions périscolaires, assure depuis avril les tâches de saisie comptable avec l'encadrement du Directeur des Services. La montée en compétences de cet agent, qui a, par le passé, déjà eu une certaine expérience du domaine, s'effectue avec succès. De même, aux côtés de M.L. Maufrais, Pascale Tanneau assure désormais à plein temps et avec efficacité une mission polyvalente qui comprend, entre autres, l'accueil du public, la gestion des dossiers d'urbanisme ou encore la communication. La participation à des actions ponctuelles de formation (CDG22 ou CNFPT) permet de garantir le développement des acquis par ces deux agents. Bref, une opération « gagnant-gagnant » tant pour la collectivité que pour les agents eux-mêmes. A noter que Rozenn Perrin, qui intervient à la bibliothèque, apporte également un appui sur certaines missions du service administratif.



■ INVESTIR SUR LA FORMATION :

bilan des actions 2017 et plan de formation 2018 :

L'équipe municipale attache une grande importance à la formation continue des agents. Celle-ci est facteur à la fois de motivation du personnel et d'amélioration/mise à jour des compétences de celui-ci pour un service public efficace. Ainsi, depuis 2015, les dépenses consacrées à la formation ont oscillé entre 2 700 € et 3 300 € (contre 373 € en 2013 et 0 € en 2012). Pour l'année 2017, les crédits (3 255 € dépensés sur un budget alloué de 3 500 €) ont été utilisés principalement pour des formations relatives à la conduite de véhicules ou de nacelles (2 agents) et une formation de secouristes du travail (8 agents du service technique et du service scolaire & périscolaire). D'autres formations – cette fois sans coûts directs – ont été dispensées aux agents du restaurant scolaire sur l'hygiène des manipulations des denrées alimentaires ou encore à la responsable de la bibliothèque (formations dans le cadre de la Bibliothèque des Côtes d'Armor - BCA), sans compter les formations internes réalisées dans le cadre de la réorganisation du service administratif. Nous remercions aussi la mairie de Quévert qui a accueilli un de nos agents pendant quelques jours de stage en urbanisme et état civil.

Dans le cadre du plan de formation 2018 (budget de 3 500 €), plusieurs formations ont déjà été effectuées sur les thèmes de la comptabilité, de l'état civil, de l'accompagnement des enfants sur le temps périscolaire ou du développement des dynamiques d'équipe avec des bénévoles. Des formations sont prévues pour le second semestre pour répondre au plus près des besoins des services sur les questions d'urbanisme, de gestion d'équipes, d'accueil du public. Une seconde séquence sera par ailleurs organisée pour la formation de secouristes afin que tous les agents aient suivi cette dernière.

■ FOCUS SUR ADRIEN MARTIN,

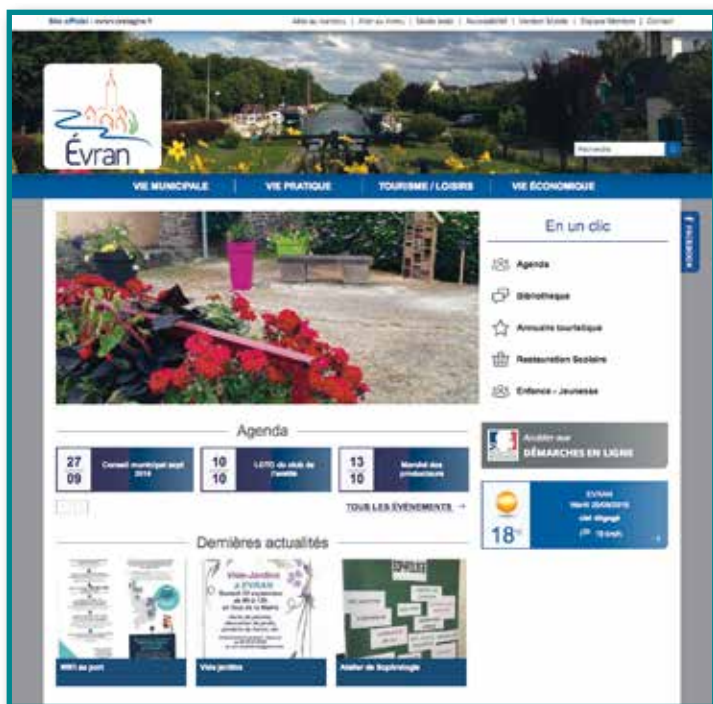
jeune animateur en appui au Stade évrannais, au collège, au Foyer Beaumanoir et au service jeunesse



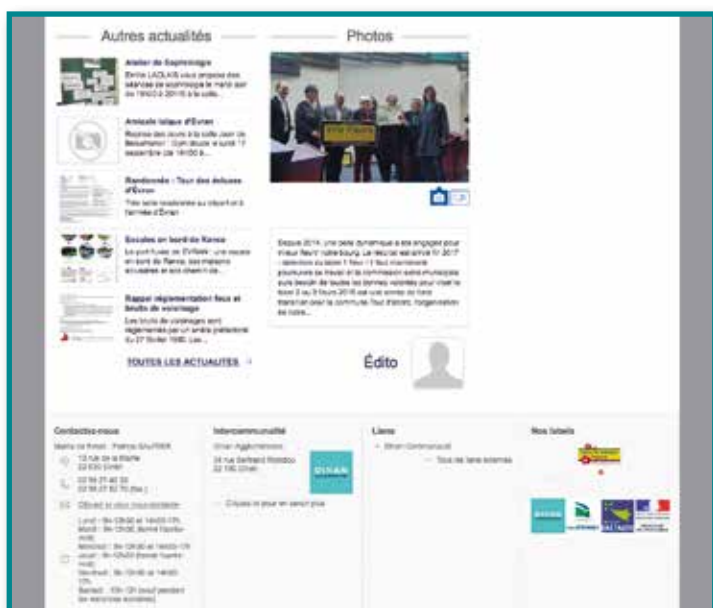
Adrien Martin a été recruté en 2017 par la mairie dans le cadre d'un contrat aidé (contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE) sur 20 heures par semaine. Le dispositif permet à la mairie de mettre à disposition un animateur professionnel auprès du Stade évrannais (pour la formation des jeunes du club de football) auprès du collège (après midi foot) et auprès du Foyer Beaumanoir (pour la promotion de l'activité physique au sein du foyer). Ces derniers reversent l'équivalent du coût (subventionné par l'état) des heures de mise à disposition. Pour le stade évrannais, la prise en charge du temps de l'agent par la commune remplace désormais la subvention qui lui était octroyée les années précédentes. Adrien apporte également un appui au service jeunesse avec l'encadrement du camp d'été organisé par la mairie ou encore l'accompagnement des adolescents intervenant dans le cadre du dispositif Argent de poche mis sur pied depuis 2017. En 2019, il est envisagé de pérenniser le poste dans le cadre d'une convention tripartite liant le Club, la commune et Dinan Agglomération.

■ SITE INTERNET

Plus de mille utilisateurs par mois pour le site internet de la commune :



En juillet 2018, le site internet de la commune a été fréquenté par 1 044 utilisateurs dont 937 nouveaux visiteurs (89%). Au total, près de 1 400 connexions ont été enregistrées dans le mois pour un total d'environ 4 500 pages vues. La durée moyenne des sessions est de l'ordre de 2 minutes. Ces chiffres témoignent d'une activité soutenue même si des efforts restent à faire pour renforcer la mise à jour régulière des informations et enrichir encore le contenu du site. Dans tous les cas, le nombre d'utilisateurs a plus que triplé si l'on compare avec les 320 utilisateurs de janvier 2017...

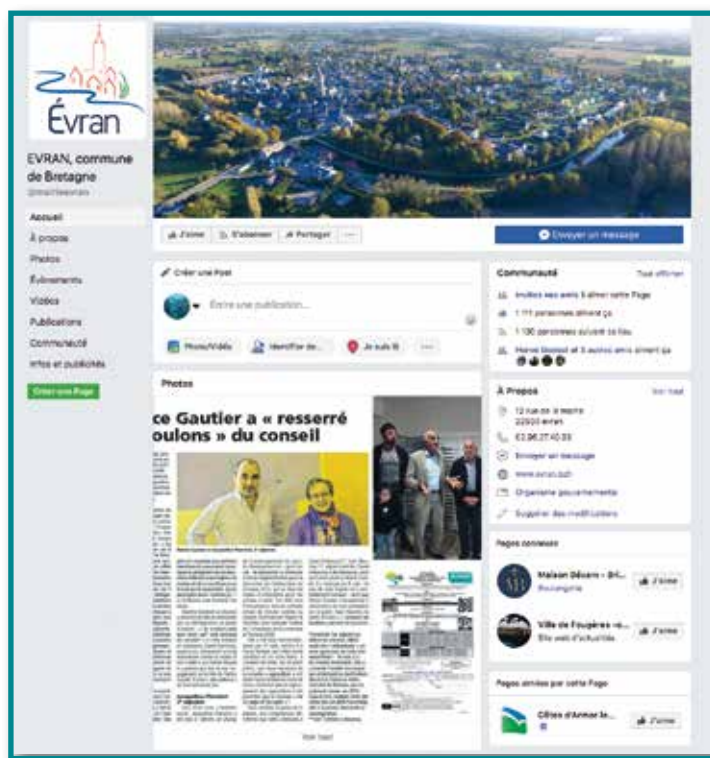


Ce site, c'est aussi le vôtre. Ayez le réflexe :

<http://www.evran-bretagne.fr/> et participez à la vie du site en nous communiquant des informations sur la vie des associations ou sur d'autres événements concernant la commune.

■ LA PAGE FACEBOOK

« EVRAN, COMMUNE DE BRETAGNE »



Pascale Tanneau s'occupe depuis le début 2018 d'alimenter notre page facebook qui nous permet d'informer rapidement la population. Sa fréquentation (1127 abonnés) ne cesse d'augmenter, preuve que cet outil est devenu essentiel et très complémentaire de la presse locale et du site internet. Michel Heude joue un grand rôle bénévolement en captant au quotidien les petits et grands événements de notre commune.



■ RECENSEMENT BOCAGE :

pour lutter contre l'érosion des terres et ses effets nocifs pour les populations



Poursuite et fin cet automne de **l'inventaire des haies** qui ont un intérêt pour lutter contre l'érosion. Dans le contexte des gros orages de printemps, ce travail est évidemment d'actualité et décisif pour inscrire dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal un dispositif durable pour lutter contre l'érosion des terres agricoles et contre les crues liées aux accidents climatiques. Le groupe reste bien entendu ouvert à tous ceux qui veulent s'investir dans ce diagnostic. Merci de prendre contact avec la Mairie.

■ RESTAURATION DE ZONES HUMIDES :

La commune participe avec Dinan Agglo, le syndicat des bassins versants du Linon et celui de la Rance (avec Cœur Emeraude), à la réhabilitation de **zones humides**, en finançant tout un dispositif visant à redonner à ces zones leur fonction d'origine, à savoir leur rôle « d'éponge » : régulation des crues et étiage estival. Ce chantier étant tout juste initié, nous en reparlerons dans un prochain numéro.

■ RECONSTRUCTION DU BOCAGE :

Dans le cadre du dispositif régional **Breizh Bocage** (programme 2015/2020), des zones à risque de forte érosion, ont été ciblées et les agriculteurs concernés sollicités par la commune et le gestionnaire du programme (Cœur Emeraude) pour installer dès cette fin d'année des haies de ceinture sur 2 sites de la commune. Ces sites ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à contacter la commune ou le technicien en charge Sylvain Fouillet au 06.09.15.38.16.

■ INTERVENTION TECHNIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR À L'ÉCOLE JULES VERNE :

Dans le cadre de la rédaction du **plan d'action des risques sur la qualité de l'air en milieu scolaire** (dispositif réglementaire 2018/2023), nous avons sollicité l'intervention du CEP (Conseil en Energie Partagé) de Dinan Agglomération pour initier des mesures sur la qualité de l'air dans les classes. Après une première visite et des premières mesures, il apparaît que les 2 indicateurs

de confort que sont le taux de CO₂ et l'humidité sont élevés : environ 1400 ppm de CO₂ et plus de 70% d'humidité pour les salles insuffisamment aérées. Les chiffres mesurés sont au delà des recommandations, notamment pour le CO₂ (norme à 800 ppm). On est au tout début du dispositif et le diagnostic va se poursuivre. Le CEP installera en fin d'année un enregistreur pour ces 2 paramètres sur une semaine de fonctionnement en période de chauffe.



Ce dispositif réglementaire qui concerne les lieux accueillant des enfants, part du constat que dans les bâtiments les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour les activités. Une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, de la fatigue, une irritation

des yeux, du nez de la gorge ou de la peau, des vertiges des manifestations allergiques ou de l'asthme.

Face à ces menaces, la loi a acté deux engagements forts : rendre progressivement obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieure et mettre en place un étiquetage des matériaux de construction et de décoration. Un plan d'action a donc été rédigé pour que progressivement l'on arrive à ces objectifs.

■ POURSUITE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX :

L'activité du groupe participatif a repris ce printemps avec un **chantier de débroussaillage** entre la Roseraie et les Courtillons. Cette portion est intégrée au circuit proposé dans le topoguide de Dinan Agglo et son entretien régulier sur une base bénévole est pour cette raison essentiel.

Pour la campagne à venir, deux chantiers vont être lancés : le premier sur la Ville Thual et le second sur le tronçon Le Verger- la Poterie. Nous avons toujours besoin de bras ! N'hésitez pas à nous rejoindre (contacter la mairie).



■ ESPACES VERTS & FLEURISSEMENT

L'obtention du label "ville fleurie" a été une belle récompense et a motivé la commission fleurissement à continuer ses actions en vue de la deuxième fleur.

Voici les travaux entrepris en 2018:



- le vide-jardins du 22 septembre 2018 ;
- la plantation en vivaces du pied de mur du cimetière pour rendre cette zone plus facile d'entretien et plus attractive ;
- la création, devant la maison de l'apothicaire, de deux massifs par le service technique qui ont été ensuite garnis de plantes médicinales par les bénévoles de la commission fleurissement aidés de deux jeunes en mission argent de poche ; ces plantes proviennent de nos jardins mais aussi de la ville de Léhon que nous remercions ;
- le désherbage des pieds d'arbres place de la mairie et de certains pieds de mur, également réalisé avec l'appui de jeunes Évrannais dans le cadre du dispositif "Argent de poche".

En projet d'ici la fin de l'année:

- la création de massifs par le service technique et plantation de vivaces à l'entrée/sortie du bourg direction Le Quiou ;
- la plantation de vivaces et d'arbustes dans les parterres nouvellement créés le long du stade remplaçant la haie ;
- l'installation de sculptures (voiles de bateau en métal avec leurs mâts réalisées par l'artiste Laetitia LAVIEVILLE) pour embellir un parterre rue des Ronces et pour rappeler que le port d'Évrans est un élément important de notre patrimoine ; la fabrication de ces œuvres a été financée grâce à un don de l'association Crème Anglaise à la commission fleurissement ;
- la pose d'étiquettes explicatives pour les plantes médicinales situées devant la maison de l'apothicaire.



C'est toujours avec plaisir que nous accueillons de nouveaux bénévoles.

Si vous avez quelques heures à nous consacrer ou des plantes ou des boutures à nous donner, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous remercions tous les particuliers qui fleurissent leurs bas de murs, leurs maisons ainsi que les commerçants qui participent à l'embellissement d'Évrans.

■ COMMUNICATION IMPORTANTE SUR DES PLANTES DANGEREUSES POUR NOTRE SANTÉ :

La Fredon Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bretagne), mandatée par **l'ARS (Agence Régionale de Santé)**, organise une lutte contre certaines plantes invasives et surtout dangereuses pour notre santé. Pour Évrans, c'est **Cœur Emeraude** qui collecte les informations et se charge de les transférer à la Fredon.



Une de ces plantes, le **Datura Stramoine**, a été identifiée sur notre territoire à plusieurs reprises ces deux dernières années, arrachée et détruite par les services compétents. Un suivi des sites est mis en place pour les 10 ans à venir, afin d'être certain que cette plante soit éradiquée. Des affichettes plus détaillées sur chaque plante sont consultables à la mairie.

Si vous pensez que l'une d'entre elle pousse chez vous ou que vous la rencontrez au cours de vos promenades, prévenez la mairie. Nous nous chargerons du signalement auprès des autorités compétentes.

■ TOURISME

Compte tenu des atouts naturels de notre commune, le tourisme devrait constituer l'un des axes importants du plan de développement d'Évran à horizon 2030, actuellement en cours de préparation (voir dossier spécial dans ce numéro).

En attendant, les dernières données disponibles (source : Dinan Agglomération) confirment bien une progression significative des nuitées enregistrées sur le territoire communal (+68% entre 2014 et 2017). Si un net repli a été observé en 2016 (comme au niveau régional et national), l'année 2017 s'est traduite par une augmentation de 57% des nuitées (contre +3,2% sur la région).

- Les **aménagements** récents réalisés **sur le port d'Évran**, le développement de l'événementiel ou encore le soutien apporté par la commune aux initiatives individuelles (food truck sur le canal...) témoignent de l'action municipale dans ce domaine.

- Autre action, cette fois réalisée à l'initiative de Dinan Agglomération et de l'Office de tourisme de Dinan Cap Fréhel, la publication d'un **Topo-guide des sentiers de randonnée** sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Le sentier concernant Évran a été défini par un groupe d'élus. La fiche de présentation est disponible sur le site de la commune (<http://www.evran-bretagne.fr/>), rubrique tourisme et loisirs. Il est également prévu d'établir un partenariat entre l'Office du tourisme et le secrétariat de la mairie pour faire de celle-ci un véritable point d'information pour les visiteurs.
- Une autre initiative est l'organisation d'une **rencontre entre les élus responsables du secteur et l'ensemble des hébergeurs et restaurateurs de la commune** (et des communes voisines). Cette rencontre devrait se tenir début novembre et aura pour but principal d'établir le **bilan de la saison touristique** au niveau local et d'identifier les initiatives à porter soit via l'action municipale, soit via l'Office du tourisme et le service tourisme de Dinan Agglomération.

Développement économique



■ NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- **COUVERTURE - ZINGUERIE Clément Orioux**
30, Grasbuisson - Tél : 06 45 55 86 38
clementorieux@gmail.com
- **PAYSAGE ET SERVICES Johann Tanneau**
Bétineuc - Tél : 06 59 33 29 64
paysageetservices@gmail.com

Est également prévue l'installation à brève échéance des prestataires suivants :

- **DENTISTE** : arrivée du **D^r Isabelle DUPRÉ**
- **AGENCE IMMOBILIERE** : ouverture de l'agence immobilière **Christophe Girard**

Le plan de développement et le nouveau PLUi viseront à mieux organiser le foncier bâti et non bâti en centre bourg pour permettre l'installation de nouveaux services et commerces dans le bourg. Le zonage de la zone d'activités et du pôle tertiaire pourrait aussi évoluer pour augmenter l'attractivité pour l'installation des artisans.

Affaires sociales



■ REPAS DES AÎNÉS DU CCAS

120 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel repas des aînés à la salle Jean de Beaumanoir le samedi 7 avril dernier. Ce moment de convivialité a visiblement été très apprécié par tout le monde. Comme à l'accoutumé, un repas de qualité a été préparé par Mr TREMEL, le cuisinier de l'EHPAD et M^{me} GAUTIER Anne Sophie et M^{me} Béatrice BLOUTIN ses

assistantes qui ont été secondés par des agents de la commune (Marie-Christine, Martine, Rozenn). Il a été servi par des élus, des membres du CCAS et 5 jeunes engagés en mission Argent de Poche. L'animation musicale, assurée par Mr THOMAN et les quelques chansonnettes, ont permis à tous de passer un agréable moment. Nos deux doyens de cette journée étaient Monsieur Jean GUILLOUX et Madame Alice RENAULT, tous deux âgés de 98 ans.



■ ÉCOLE JULES VERNE :

Deux nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe : Etienne Latron qui enseigne en classe de CM1-CM2 et Ludovic Plestan qui enseigne en classe de CP pendant un jour ou deux par semaine pour remplacer Christelle Chevreteu dans le cadre de son travail de maître formateur.



A l'école Jules Verne, 155 élèves sont répartis sur 6 classes :

- TPS-PS-MS : 29 élèves ; M^{me} Nathalie Bruand
Patricia Demeuré ATSEM
- GS-CP : 22 élèves ; M^{me} Mélanie Charlou
Evelyne Molnar ATSEM
- CP : 22 élèves ; M^{me} Christelle Chevreteu
- CE1 : 25 élèves ; M^{me} Sylvie Lesné
- CE2 : 27 élèves ; M^{me} Isabelle Perrotte
- CM1-CM2 : 30 élèves ; M. Etienne Latron

L'année a commencé par une classe voile à Bétineuc pour les CM1-CM2. Toutes les classes à partir de la grande section se sont rendues à l'exposition Doisneau à Dinard. Cette exposition doit donner lieu ensuite à un projet d'écriture autour d'une photo de Robert Doisneau.

■ ÉCOLE STE ANNE :

Les effectifs de l'école Ste Anne sont stables. Pour la rentrée 2018/2019, 134 élèves sont répartis dans 5 classes. 21 nouvelles familles ont été accueillies à cette rentrée. La répartition des élèves est la suivante :

- PS-MS : 28 élèves ; M^{me} Rouillard Vanessa
Rocheffort Béatrice, ASEM
- MS-GS : 20 élèves ; M^{me} Pautrel Virginie/ Karine Renault et
Charlotte Ricard, ASEM et agents d'entretien
- CP-CE1 : 27 élèves ; M^{me} Josse Sabrina
- CE2-CM1 : 29 élèves ; M^{me} Lemessager Anne
- CM1-CM2 : 30 élèves ; M^{me} Carosio Valérie
M^{me} Marc Sophie, AESH



Les projets sont en cours d'élaboration mais on peut noter d'ores et déjà une classe découverte pour les élèves du CE2-CM en Normandie, le projet de lecture « Les Incorruptibles » avec le collège et des projets sur les aliments et leurs origines en Cycles 1 et 2.

Une première rencontre inter-classes a eu lieu le 21 septembre autour d'un grand jeu suivi d'un pique-nique.

Le projet éducatif de l'école est en construction aussi avec les éléments pris en compte dans les questionnaires transmis aux familles en juin dernier ainsi que lors du conseil d'établissement de fin d'année scolaire 2017-2018.

Bonne année scolaire à chacun !

■ COLLÈGE SAINT-JOACHIM :

Une classe supplémentaire au collège et de nouveaux espaces.

La rentrée des élèves du collège Sainte-Anne - Saint-Joachim s'est effectuée avec un effectif de 108 élèves répartis sur six classes, une de plus que l'an dernier.

L'été a permis de continuer des travaux d'embellissement de la cour de récréation et un nouveau C.D.I. (centre de documentation et d'information) est également mis à la disposition des élèves depuis peu.

Des tablettes numériques pourront aussi être utilisées en classe dans certains cours pour faciliter le travail de groupe.

Des projets d'un séjour de deux jours sur l'île de Bréhat pour les 6^{èmes} et 5^{èmes} et en Angleterre pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} sont à l'étude pour le printemps.



■ RESTAURATION SCOLAIRE :



Le restaurant est ouvert, les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi. La commission extra municipale cantine, composée d'élus, du personnel de cantine, d'un représentant de Convivio (prestataire des repas) et de parents se réunit chaque trimestre pour veiller à la qualité des repas. Nous comptons sur votre engagement, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à la commission. En 2019, le nombre de repas servis chaque midi approchera les 300. Cette augmentation graduelle d'année en année nous oblige à étudier des solutions y compris l'option de construire un nouveau restaurant scolaire d'ici 2030, avec éventuellement une cuisine centrale. Un tel outil nous permettrait sans doute plus facilement d'atteindre les futures obligations réglementaires : au moins 50% de produits locaux ou avec signes de qualité à partir de 2022 dont 20% de produits bio.

■ TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE (ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019) :

Les tarifs ont été maintenus à l'identique pour cette année :

Catégorie	Privé/Public - Lieu de résidence	Tarifs (€)
Maternelles & Élémentaires	Privé - résidant à Evran	3,50
	Public- résidant communes RPI	
	Autres	3,70
Collégiens	Collégiens résidant à Evran	3,75
	Collégiens hors Evran	4,15
Adultes	Toutes situations	4,15

Une facture regroupant l'ensemble des prestations vous est envoyée à chaque début de mois par la trésorerie de Dinan. Le paiement s'effectue par chèque, espèces, en ligne ou par prélèvement (formulaire disponible en mairie).

■ PORTAIL FAMILLE :

Pour permettre à vos enfants d'accéder aux différents services périscolaires municipaux - restaurant scolaire (toutes écoles), et garderie de l'école publique - la municipalité d'Evran met à votre disposition « un Portail Famille » afin de gérer les dossiers d'inscription et la facturation.

Pour les nouveaux arrivants, nous devons vous créer un « compte famille ». Pour cela, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui vous guidera dans les démarches.

Pour les autres familles, vous devez mettre à jour votre dossier famille et le ou les dossiers enfants avant chaque rentrée scolaire. L'accueil de l'enfant ne sera possible que lorsque le dossier sera complet et validé par le service Enfance jeunesse et Affaires Scolaires. Contacts : Tél : 02 96 27 33 40 // 07 87 93 40 22
E-mail : animations.evran@orange.fr

■ SERVICE JEUNESSE EVRAN :

- Le 2 et 3 mai dernier, douze jeunes évrannais se sont rendus en TGV à Eurodisney afin de profiter pleinement de l'univers Disney et des manèges à sensation.



- Cet été, la maison des jeunes a été ouverte du 4 juillet au 3 août. Adrien MARTIN est arrivé en renfort aux côtés de Sébastien LETOURNEUX, coordinateur jeunesse, affaires scolaires, pour l'animation.
- Chaque lundi, vingt trois jeunes ont pu profiter des sorties proposées : Cobac Parc, accrobranche à St Cast, Parc Festyland.
- Ils sont également allés aux Tombées de la Nuit à Rennes le 5 juillet et ont assisté à deux spectacles : le premier organisé à l'intérieur de l'opéra de Rennes « *Perhaps all the dragons* » et le second dans le hall St Hélier « *Vous êtes ici* » écrit et interprété par Patrice BENEDETTI, avec qui les jeunes ont pu échanger sur son spectacle pendant une ½ heure.
- Les jeunes ont pu visiter le 19 juillet l'exposition consacrée au célèbre reporter Spirou « *chapeau bas Spirou* » dans la très belle chapelle Saint Sauveur, à ST MALO Intra Muros. Après cette exposition un plongeon dans la mer s'est imposé !

- Par ailleurs, un séjour « spécial plongée » s'est déroulé du 23 au 27 juillet à ST MALO : au programme 3 1/2-journées de plongée, une séance de paddle, baignades dans la mer, le tout sous un soleil radieux. Les soirées ont été ponctuées par des parties interminables de loup-garou, le feu d'artifice de Dinard... Les 12 jeunes qui ont participé à ce séjour en garderont un magnifique souvenir.



La saison s'est terminée par le traditionnel barbecue.

Le programme des vacances d'automne est sorti, n'hésitez pas à venir vous le procurer à la maison des jeunes ou de le consulter sur le site internet de la mairie.

■ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de Poche a été reconduit cette année pour un budget de 390 €, ce qui correspond à la programmation de 26 missions. Cette opération a pour objectif de faire découvrir aux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans le monde du travail tout en les incitant à participer à une action de service public. Leur engagement est valorisé par un gain d'argent de poche de 15 € pour 3 heures de travail.

Cette année, 7 jeunes évrannais se sont inscrits : **Maxime APPOLONUS, Mathis BARBIER, Lénaïg BOIVIN, Lucas ELSENSHON, Killian HAMONIAUX, Marie LORENT, Théodora WRIGHT**



Les différentes missions, préparées par Nathalie JOUBIN et Jacqueline PLANCHOT, ont été les suivantes :

- Le repas du CCAS le **7 avril** : 5 jeunes ont participé au service, débarrassage, vaisselle ;

- Le nettoyage des parterres de fleurs les après midi des **30 avril et 11 mai** avec des membres de la commission fleurissement ;

- Le nettoyage des vestiaires du stade de foot les **17 et 19 juillet** avec l'aide d'Adrien MARTIN.

Des heures avaient été programmées pour les 4 et 5 août pour « A Dimanche au Canal ». Cependant, personne n'a pu se rendre disponible. Quelques missions seront reprogrammées pendant les vacances de la Toussaint.

Nous remercions ces jeunes volontaires pour leur implication au sein de leur commune et leur sérieux dans l'exécution des tâches qui leur ont été confiées.



Finances

■ BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2017 (COMPTES ADMINISTRATIFS)

Dépenses de fonctionnement. L'exécution des dépenses de fonctionnement sur 2017 conduit à un total de dépenses réelles de l'ordre de **1,37 millions d'euros**. Celles-ci sont dominées par les charges de personnel (45% du total) et les charges à caractère général (31%) tandis que les autres charges de gestion courante représentent 20% et les charges financières sont désormais redescendues à 4% du total des dépenses courantes. En réalité, l'accroissement observé s'explique principalement en raison d'un changement de méthode comptable introduit à la demande de la Trésorerie de Dinan : les recettes de la cantine et de la garderie du Quiou transitent désormais par le budget de la commune d'Evran, constituant à la fois des recettes additionnelles et des charges supplémentaires (versement au syndicat). Si l'on fait abstraction de ces flux, **les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de +0,7% en 2017 et, en moyenne de 1,7% par an depuis le début du mandat** (contre +5,6% par an pour le mandat précédent). L'année 2017 confirme donc l'effort de rigueur réalisé depuis 2014 pour contenir les dépenses courantes de la commune afin d'assainir la situation financière malgré des recettes impactées par la contraction des dotations de l'Etat.

On compte ainsi une réduction des dépenses sur plus d'une vingtaine de postes depuis 2014 représentant un peu plus de 47 000 € d'économies. A l'inverse, des augmentations ciblées ont été réalisées sur certains postes, en particulier l'alimentation scolaire, la bibliothèque et la formation des agents.

Quelques points particuliers à noter :

- Les **travaux d'entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments** ont été impactés par les contraintes rencontrées au niveau des ressources humaines du Service technique, d'où un taux d'exécution de 68% par rapport aux crédits inscrits. Néanmoins, les dépenses effectives dans ce domaine (78 800 €) ont pratiquement conservé leur niveau de 2016 (82 400 €) et sont supérieures à celles de 2015 (74 600 €).

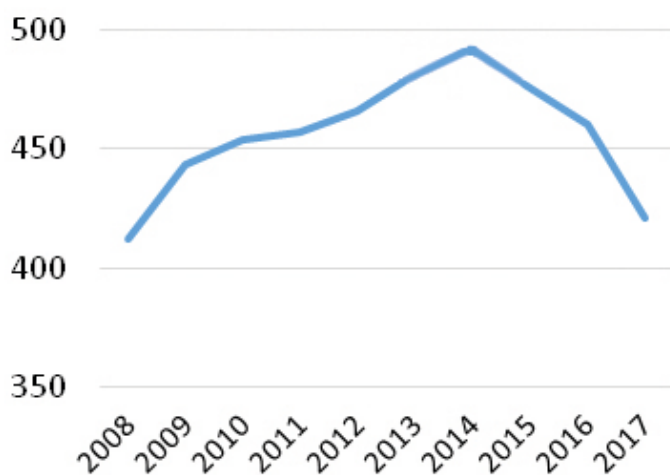
- Avec 612 800 € de dépenses de personnel, il est mis un terme à trois années successives d'augmentation induite en grande partie par les temps d'activités périscolaires. On constate même **un recul de la masse salariale (-17 000 €) par rapport à 2016**. Par ailleurs, le recours à des emplois aidés a contribué à amortir le coût financier de certains recrutements : Les agents en contrat aidé (4 agents puis 3 à partir de la rentrée scolaire 2017/2018) ont représenté un coût brut de 48 100 € en 2017

mais un coût net de seulement 13 600 € après déduction de la subvention de l'Etat.

- Certaines dépenses ponctuelles classées en fonctionnement ont été engagées pour la réalisation de projets relevant du fonctionnement comme la **réorganisation des missions administratives de la mairie** (4 450 €; prestataire : CDG22) et la **réorganisation du système d'archivage** (5 375 €; prestataire : C. Quentin).
- Enfin, la commune est soumise à des ponctions nouvelles de l'Etat, des organismes de protection sociale (+ 6 400 € pour le paiement de la part patronale de cotisation de sécurité sociale due désormais sur les indemnités du maire), du département (augmentation de près de 8% de la contribution pour le service d'incendie) et de la communauté d'agglomération (voir encadré plus bas).

Recettes de fonctionnement. Les recettes réelles totales se sont élevées en 2017 à **1,59 millions d'euros**. Si l'on fait abstraction du reversement d'excédent du budget du lotissement de la Corderie qui avait gonflé les recettes de 2016, et de l'effet mécanique des recettes de la cantine et de la garderie du Quiou qui apparaissent désormais en recettes pour la commune avant d'être reversées sur le budget du syndicat d'école, on observe bien une baisse des recettes. Celle-ci s'explique principalement par une **nouvelle réduction des dotations de l'Etat (-28 100 €)** tandis que les impôts et taxes (+ 10 500 €) amortissent partiellement l'effet de cette dernière (toujours sans augmentation des taux au cours du mandat) et que les autres catégories de recettes sont pratiquement stables. Le graphique suivant met en évidence la pression exercée sur le budget de la commune du fait de l'évolution de la **Dotations Globales de Fonctionnement**, principale dotation de l'Etat, qui a perdu plus de 71 000 € depuis 2014.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement : 2008-2017 (k€)



Equilibre budgétaire. L'excédent brut courant de l'exercice (produits courants - charges courantes) est de l'ordre de 261 000 €, soit un taux d'épargne brute de 13,3%. Une fois pris en compte le remboursement des intérêts de la dette (environ 50 000 €) et du capital (135 000 €), l'exercice se solde par une **épargne nette (CAF nette)** voisine de **76 000 €**. Celle-ci, mise à mal par les pertes de dotations de l'Etat successives, traduit néanmoins l'assainissement des finances communales.

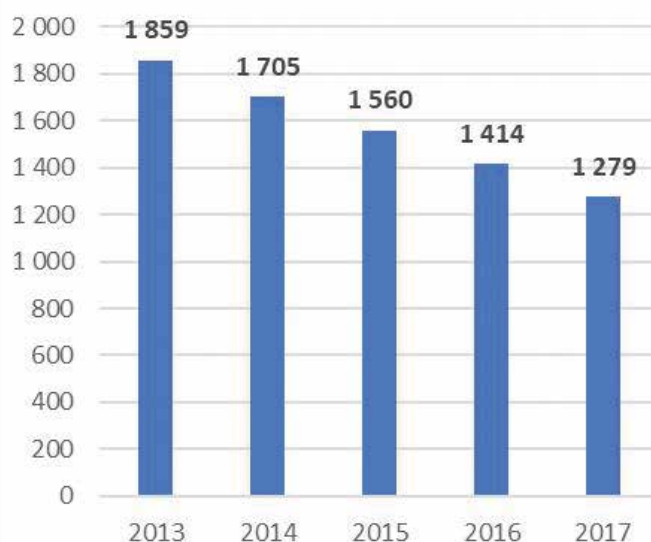
Investissements. Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2017 à **382 733 €**, soit un taux d'exécution de 67,5% des crédits votés. Au sein de celles-ci, les opérations d'équipement ont représenté **229 002 €** de dépenses brutes (hors subventions reçues en particulier pour les travaux du carrefour rue de la Libération). Ces dépenses ont concerné les sept projets suivants :

Opérations d'équipement	Réalisé (€)
Mairie (équipements informatiques)	3 754
Acquisition aribus	8 552
Equipement du Service Technique (acquis. véhicule d'occasion)	9 000
Restaurant scolaire (chaises hautes, armoires chaudes,...)	10 656
Signalisation	1 721
Travaux de voirie définitive - lotissement Corderie	82 706
Travaux carrefour rue de la Libération	112 613
TOTAL	229 002

Si l'on récapitule les montants Au total, les opérations d'équipement ont représenté un total voisin de **900 000 € sur la période 2014-2017**, ce qui constitue une performance compte tenu de la situation financière critique héritée en début de mandat et dans le contexte de baisse marquée des concours de l'Etat aux communes.

Endettement. La dette totale de la commune (en capital) au 31 Décembre 2017 s'élève à 1 278 534 € contre 1 414 443 € en 2016 et 1 858 700 €. **L'endettement a donc baissé de près de 600 000 € depuis le début du mandat.**

Dette (capital, en milliers d'euros ; en fin d'année)



■ BUDGET 2018

Le budget voté en mars 2018 représente un montant total de 2 847 254 € (reports et écritures d'ordre inclus) dont 1 934 123 € en section de fonctionnement et 913 130 € en section d'investissement. Une note, disponible sur le site de la commune présente de façon détaillée ce budget. On retiendra les principales tendances d'évolution suivantes :

FONCTIONNEMENT : Une augmentation plus rapide des recettes que des dépenses

Des dépenses réelles de fonctionnement prévues (1 470 552 €) pratiquement stables (+0,1%)...	↘	Charges de personnel	-3,0%	-18 255 €
		Autres charges de gestion courante	-2,2%	- 6 293 €
		Charges financières	-10,0%	- 5 000 €
Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement prévues (1 601 911 €) augmentent de 2,2%...	↗	Charges à caractère général	+6,1%	+ 29 874 €
	↗	Impôts et taxes	+1,4%	+ 8 607 €
		Dotations, subventions	+6,5%	+ 37 068 €
		Autres produits de gestion courante	+2,1%	+ 1 450 €
	↘	Produits des services et du domaine	-4,0%	- 13 152 €

INVESTISSEMENT : Une meilleure couverture des dépenses par les recettes

Des dépenses réelles d'investissement prévues (608 272 €) en augmentation (+9,5%) ...	↘	Emprunts (remboursement en capital)	-9,3%	- 12 665 €
	↗	Immobilisations en cours et Opérations d'équipement, autres	+7,3%	+ 30 368 €
		Recettes d'équipement (subventions)	+233%	+ 81 118 €
Et des recettes d'investissement prévues (449 128 €) très fortement accrues (subventions + mobilisation des excédents reportés pour couvrir un déficit d'investissement)	↗	Recettes financières (yc excédent de foncion. capitalisés)	+137%	+ 192 414 €

Les opérations nouvelles d'équipement programmées pour 2018 sont résumées ci-dessous :

OPÉRATIONS	TOTAL (€)
Salle des fêtes	42 700
Etude diagnostic bourg	50 510
Mairie (informatique, autres matériels)	3 025
Eglise (chauffage et mise en sécurité)	55 100
Ecole publique (installations sports, divers)	6 000
Equipement Service Technique (tracteur, autre matériel)	68 080
Restaurant scolaire (divers matériels)	3 880
Signalisation (signalétique lieux-dits, divers panneaux)	22 200
Illuminations	3 000
Aménagement du port du canal (éclairage, aire de jeux, tél...)	31 450
Travaux voies douces (enlèvement haie, clôture, matériaux,...)	12 700
Service périscolaire (machine à laver, sèche-linge, chariot de levage,...)	5 100
Défense incendie (poteau incendie)	2 000
Bibliothèque (radiateurs)	3 000
Equipements socio-culturels (scène démontable)	3 600
TOTAL	312 345

Les relations financières avec Dinan Agglomération

En 2018, plusieurs charges nouvelles pour la commune ont été introduites par la communauté d'agglomération :

- **l'instruction des autorisations des droits du sol** (+ 12 000 €) : il s'agit du paiement des prestations du service urbanisme de Dinan Agglomération pour la délivrance des autorisations des droits du sol (qui restent une compétence communale) ;
- **la participation au centre de loisirs du Quiou** (+ 5 950 €) : cette participation a été introduite par Dinan Agglomération suite au retour à la semaine de 4 jours ; le coût effectif devrait être toutefois nettement inférieur ;
- **une nouvelle taxe transport** introduite dans le cadre de la compétence Transport de Dinan Agglomération, calculée en fonction de la masse salariale (0,38% de la masse salariale) et susceptible de représenter une charge additionnelle de l'ordre de 2 300 €.

Simultanément, les recettes tirées par la commune du Fonds de péréquation intercommunale (FPIC), qui avaient progressé avec Dinan Communauté, ont accusé une baisse importante en 2017 : le montant accordé (33 203 €) traduit une perte de plus de 9 600 € par rapport à 2016.

Dans l'autre sens, la commune a pu bénéficier en 2017 d'un fonds de concours de 20 000 € de la part de Dinan Agglomération pour la réalisation des travaux du carrefour rue de la Libération.



■ DE LA REDEVANCE A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Dinan Agglomération, dans le cadre d'une démarche d'harmonisation* des modalités de financement de son service public de collecte et de traitement des déchets, a institué la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** pour les communes d'Evran, le Quiou, les Champs-Géraux, Plouasne, Saint-André des Eaux, Saint Judoce, Saint-Juvat et Tréfumel.

Le taux appliqué pour l'année 2018 est 11,60%. La TEOM est adossée au foncier bâti. Le montant de la taxe payé par chaque redevable dépend donc de la valeur locative de son logement (qui est fonction de sa situation géographique, de sa surface, et du confort du bien considéré ...).

- La TEOM vient se substituer à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) facturée habituellement en juillet.
- La TEOM est recouvrée par l'impôt.
- Si le bien est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives
- La TEOM est due même si le service n'est pas utilisé.

Ces dernières semaines, vous avez reçu votre avis d'imposition sur les taxes foncières et vous avez certainement noté (voir illustration) qu'une **nouvelle taxe est désormais prélevée par Dinan Agglomération** : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le principe de cette taxe a été retenu dès 2016 par les élus de Dinan Communauté pour être confirmé en 2017 par la nouvelle communauté d'agglomération.

La TEOM a été **instituée en 2018 pour toutes les communes du pays d'Evran** (Evran, Le Quiou, les Champs-Géraux, Plouasne,

Saint-André-des-Eaux, Saint Judoce, Saint-Juvat et Tréfumel) dans le but d'aboutir à un système harmonisé de financement de la collecte et du traitement des déchets qui n'est plus une compétence communale depuis de nombreuses années.

Alors que la précédente Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), facturée habituellement en juillet, était fonction de la composition du ménage propriétaire, la TEOM est, elle, calculée en fonction de la valeur locative du logement. Autrement dit, elle dépend de la situation géographique de la maison, de sa surface et du degré de confort. Ceci explique des variations qui peuvent être importantes entre le montant payé pour la redevance en 2017 et le montant à payer pour 2018. Le montant diminue pour certains foyers et augmente pour d'autres. Plus la maison est grande et récente, plus le montant de la taxe augmente. La TEOM est due même si le service n'est pas utilisé.

La TEOM facilite le recouvrement : le paiement de la taxe est systématique alors que pour la redevance une part non négligeable de foyers ne payaient pas celle-ci ou le faisaient avec beaucoup de retard ou encore ne communiquaient pas les changements intervenant dans l'occupation du logement. Par contre, elle n'est pas liée à la quantité de déchets produits.

Les élus évrannais ont déploré dans les instances communautaires une mauvaise communication au sujet de la TEOM et des besoins de financement liés à l'enlèvement des ordures ménagères. Ils souhaitent également que dans le cadre de l'harmonisation recherchée, le taux appliqué actuellement au secteur de Dinan-Evran (11,60%) baisse alors qu'il est de 9,11% sur le secteur de Rance-Frémur-Plouer, de 8,30% pour celui de Matignon et de 7,50% sur celui de Plancoët. Enfin, il est important de pouvoir introduire dans la taxation une incitation qui récompense les ménages qui limitent leurs déchets.

TAXES FONCIÈRES – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 22 CÔTES D'ARMOR Commune : 050 A DINAN

	Commune	Syndicat de communes	Inter communale	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2015	%	%	%	%	%	11,60 %		
Taux 2016	%	%	%	%	%	11,60 %		
Adresse	PL DU CHAMP CLOS							
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015								
2016								
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%	%

Annotations sur la table :

- Flèche verte pointant vers la colonne "Taxe ordures ménagères" : Taux voté par le conseil communautaire
- Flèche verte pointant vers la colonne "Base" : Base de votre habitation
- Flèche verte pointant vers la colonne "Cotisation" : Montant de votre TEOM avant frais de gestion

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service déchets au 02 96 87 72 72.

* Le service de collecte et de traitement des déchets de Dinan Agglomération est financé principalement par la TEOM (exception faite des communes de Broons/Mégrit et Yvignac qui sont en redevances ou REOM).

■ LA NOUVELLE TAXE GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues sont exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). De fait, cette nouvelle compétence sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (ou **GEMAPI**) est transférée de droit aux EPCI-FP, en l'occurrence à Dinan Agglomération pour

notre territoire. Dans ce contexte, la nouvelle taxe GEMAPI a été instaurée par le Conseil communautaire du 18 Septembre. Le scénario retenu conduit à une prévision de recettes d'environ 982 000 €, soit un impact moyen annoncé de 14,32 € par foyer fiscal. Cette taxe prend en compte les dépenses actuelles concernant les milieux aquatiques et le bocage, et intègre les dépenses nouvelles à venir pour la protection contre les inondations. Le taux pour la taxe GEMAPI sera voté dans le cadre du prochain budget et s'appliquera sur les avis d'impôts locaux en 2019.

■ EXPOSITION DE MARIANA CAETANO (FÉVRIER)



En février dernier, l'artiste brésilienne Mariana Caetano avait ouvert sa galerie. L'exposition s'intitulait : « FA – AVE – FA VELA – FAVELEIRO », mettant en lien l'arbuste, le faveleiro qui pousse dans les favelas.

Lors de sa venue, l'artiste a permis de vivre une expérience exceptionnelle à un certain nombre de personnes... Tout d'abord, un groupe de six ados de la Maison des Jeunes, associé à un groupe de six résidents du foyer de vie de Beaumanoir ont participé à un atelier dispensé par Mariana, pendant le temps de sa résidence à Évran. Ainsi, chacun a pu s'essayer à l'art du collage, selon ses propres représentations et émotions, avant de découvrir le travail de l'artiste.

Ensuite et en exclusivité, l'exposition a ouvert ses portes et ce sont 150 élèves des établissements publics et privés d'Évran qui ont vécu une rencontre très spéciale avec Mariana, véritable voyage à Rio. bercés par les ambiances sonores, les rituels, les chants et les danses ; ils ont découvert les paysages, l'intimité d'un lieu de vie très différent du leur.

Cette galerie a aussi été importante pour l'artiste qui s'est vue confortée dans son travail, lors d'échanges avec les visiteurs et a vendu quelques œuvres. Elle a aussi été invitée à intervenir au festival Les Esclaffades à Saint-Helen et d'autres expositions sont prévues.

C'est donc l'affaire de tous de soutenir l'importance de pouvoir accéder à l'expression artistique, qui nous donne un autre point de vue sur le monde avec bien souvent et pour notre réconfort, une portée poétique.

Vous pouvez retrouver Mariana Caetano sur Facebook ou bien sur le site internet de la compagnie « Madame Bobage ».

■ FOULÉES ÉVRANNAISES (20 AVRIL)

Record de participation battu pour les foulées évrannaises « Courir pour un enfant » (631 coureurs préinscrits pour l'épreuve principale) au profit de la petite Cléopée, 3 ans. Savant mélange entre course de haut niveau et une œuvre caritative, suivi d'un double concert gratuit, avec Allé et Twins Phoenix, organisé à l'arrivée du circuit.



Bravo aux participants et à tous les bénévoles ainsi qu'à l'organisateur Anthony Saudrais.

■ CÉRÉMONIES DU 8 MAI



Commémoration du 73^{ème} anniversaire du 8 Mai 1945 de la victoire des Alliés, et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. L'hommage a eu lieu au monument aux morts d'Évran et ensuite à Saint Judoce. Le message de la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées a été lu par M. Christian Bonifas, 1^{er} Adjoint à Évran, en présence des conseillers municipaux, et ensuite par M. Martial Fairier, maire de la commune de St Judoce. Merci aux porte-drapeaux et autres bénévoles anciens combattants, et à tout ceux et celles qui étaient présents.

■ FÊTE DE LA MUSIQUE (15 JUIN)



Ce fut un succès pour cette 5^{ème} Fête de la Musique. Sous un beau soleil de juin, les habitants ont répondu présents dans une ambiance festive. Le cœur du bourg d'Évran a battu au rythme des différents groupes de musique qui se sont enchaînés sur la scène située place Jean Perrin : du rap, de la musique bretonne, du folk celtique et du hard rock. La Batoukada de Dinan a joué des percussions pendant les intermèdes et a emmené le public vers le Puits sans fond où s'est déroulée la suite de la fête autour d'un autre concert.

L'affiche de la Fête de la Musique 2018 a été réalisée (comme les années précédentes) par Virginie Lebreton, artiste-illustratrice évranaise, et ses élèves de cours de dessin. Merci aux commerçants et aux bénévoles ainsi qu'aux musiciens pour cette belle soirée.

■ SPECTACLE EVY'DANSE (19 ET 20 JUIN)

Dans le cadre du Gala de danse de l'association Evy'danse, une soixantaine d'enfants et 11 adultes se sont produits deux soirées de suite sur la scène de la salle Jean de Beaumanoir.



Pendant plusieurs mois, Céline Aubey a entraîné ses élèves pour la préparation de ce beau spectacle de danse classique, néo-classique et modern-jazz.

■ STADE ÉVRANNAIS (23 JUIN)

Le 23 juin dernier avait lieu le premier tournoi de football jeunes du Stade Évranais "Les P'tits Crampons". Ce fut une belle réussite aux vues des 34 équipes (de U6 à U13) inscrites venant des communes environnantes. Adrien Martin, l'entraîneur des jeunes du Stade Évranais, a organisé ce 1er tournoi brillamment avec l'aide des dirigeants, des parents et des joueurs (seniors).



L'école de football du Stade Évranais accueille les enfants à partir de 5 ans. Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi et certains samedis. Contact : Adrien MARTIN au 06 65 05 60 67.

■ JAZZ AUX ECLUSES (26 JUIN)

Une très belle soirée jazzistique au port et à la salle Jean de Beaumanoir avec des moments forts de partage.

En effet, en amont de ces concerts, Guillaume Saint James, saxophoniste et initiateur de jazz aux écluses est venu rencontrer les enfants des 2 écoles (de la maternelle au primaire) pour leur parler de l'histoire du jazz et leur présenter l'instrument.



Lors de la soirée du 26 juin, le port avait pris des airs de fête grâce à la décoration réalisée par les enfants et leurs enseignantes en lien avec le jazz.

Puis les jeunes scolaires (école Jules Verne et école Ste Anne) ont lancé les 10 ans de jazz aux écluses en interprétant un chant.

Un concert gratuit avec le groupe SWING SOCIETY a séduit les nombreux spectateurs.



A la salle Jean de Beaumanoir, le groupe LOUISETT avec ses 2 pétillantes chanteuses a endiablé le public

■ LE 14 JUILLET

Sous une forte chaleur, la traditionnelle soirée moules-frites a été organisée cette année par l'école privée Ste Anne – St Joachim. Plus de 350 repas ont été servis.

De nombreuses personnes se sont également déplacées pour admirer le feu d'artifice, tiré par la société SARL SALAUN pour un coût de 2333,33€. La soirée s'est ensuite achevée par un bal populaire animé par Jacky REDON.

■ A DIMANCHE AU CANAL (5 AOÛT)

Plus de 400 pique-niqueurs et environ 1000 visiteurs ont apprécié les différentes animations mises en place pour cette superbe journée A dimanche au Canal.

En matinée, à l'initiative de Patrick Mary et Jean Claude Le Crioux, des vieilles voitures de collection ont déambulé dans les communes environnantes et sont arrivées en fanfaronnant dans le bourg d'Évran pour s'installer sur la rive gauche du port.



L'apéritif offert par les communes d'Évran et St Judoce a été accompagné d'un récital étonnant (harpe et batterie) du groupe « PRESQU'UN TEAM ». Les participants ont été ravis également par les chants marins du groupe « LES POURQUOI PAS ».

Les Évranneur's se sont occupés de l'organisation musicale et de la buvette. Ils ont servi aussi de délicieuses frites « bio » faites maison. Quant à la restauration, elle était assurée par Isabelle (galettes-saucisses) et Marion (tartines de légumes).

L'office des sports du pays d'Évran avec David Brial proposait des promenades en Kayaks.



Les enfants pouvaient faire un baptême en poney avec l'association Au Bon Abri des Chevaux, se faire maquiller avec Cathy ou sauter sur la structure gonflable. On pouvait également admirer une superbe maquette d'écluse réalisée par un habitant d'Évran, Alain Le Guennec.

La nouveauté cette année était la présence de 4 DORIS venus de St Malo (Association Doris Rance Emeraude) qui proposait des balades sur le canal ou une initiation à la godille. Vers 16 h, ces doris ont embarqué le groupe de musiciens « OH DIS DONC » pour aller vers le Vieux Bourg de St Judoce. C'était un régal à la fois pour les promeneurs et pour les kayakistes d'entendre de la musique sur le canal !

■ TOM TOGOL, PORTRAIT D'UN ARTISTE IN SITU



Parce que son langage artistique et le lieu où ses œuvres sont réalisées sont intrinsèquement connectés. Il suffit de les regarder de près ou bien de loin : ses peintures d'aveugle, comme il les nomme lui-même, sont totalement empruntées des matières tantôt végétales, tantôt minérales et de la lumière du canal d'Ille-et-Rance. En effet, ce n'est pas pour rien que Tom Togol s'est installé dans cet atelier « L'écluz », situé à côté de la maison éclusière de La Roche. L'écluz n'est pas seulement un atelier de peinture et de sculpture, c'est aussi un lieu d'exposition permanente, que l'on peut visiter tous les dimanches ou sur rendez-vous, au gré d'une promenade à pieds, à vélo ou encore en péniche ! Vous y rencontrerez alors l'artiste et pourrez échanger avec lui sur ses œuvres, ses inspirations. Sa technique est surprenante : au premier coup d'œil, on croirait de la peinture émaillée. En fait, c'est tout un jeu de superpositions de couleurs, de vernis, poncés pour en faire ressortir des effets particulièrement esthétiques et imaginatifs.

Né à Léhon, Tom Togol s'est tout d'abord formé en arts appliqués, il a ensuite poursuivi ses études aux Beaux Arts à Rennes. A cette période, ses dessins étaient très représentatifs, contrairement à maintenant. Sorti de sa formation, il a travaillé au foyer de vie de Beaumanoir, où il a mis en place des ateliers de pratique artistique pour ses résidents. Cette expérience a été pour lui déterminante puisque les échanges avec les résidents lui ont permis de trouver une liberté incroyable dans sa pratique et d'affiner son propre langage expressif.

Tom Togol n'oublie pas ceux pour qui il réalise ses œuvres picturales et de plus en plus sculpturales aujourd'hui : il assume leur côté esthétique pour que ceux qui souhaitent les acquérir, ici et à travers le monde, y trouvent un plaisir infini. Les œuvres sont intimes, parlent de sa sensibilité mais convoquent dans un même temps la mémoire visuelle de celui qui les regarde. C'est jusque là une réussite et pour preuve, au printemps dernier, entre autres expositions, il a présenté cent quarante peintures et une vingtaine de sculptures à la Chapelle Saint-Sauveur à Saint-Malo intramuros.

Revenu sur nos terres et rivières, l'artiste a ce rêve : faire de L'écluz, un lieu d'exposition où il pourrait inviter ses amis-collègues à exposer ; un lieu de vie où on pourrait s'installer, prendre le temps parmi les œuvres, de boire un café et un lieu de ressource où on pourrait consulter les ouvrages sur l'art qu'il nous mettrait à disposition. Et si ce rêve devenait réalité ?

Pratique :

Permanence : tous les dimanches de 15h à 18h30, d'avril à septembre.

Le reste de la semaine et de l'année, lorsqu'il travaille (souvent) dans son atelier.

Sur rendez-vous.

■ CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE :

A l'occasion de la célébration du centenaire de la Grande Guerre, la Mairie d'Evran organise un parcours qui comprendra :

- la cérémonie de commémoration du 11 novembre avec la participation des enfants ;
- une exposition sur la première guerre mondiale qui se tiendra dans la salle d'honneur de la mairie ;
- une animation spécifique à la bibliothèque autour d'ouvrages racontant de différentes façons la Première Guerre Mondiale (Albums, BD,...).

Le détail de la programmation sera bientôt disponible en mairie et sur le site de la commune.

A noter : les enfants du RPI scolarisés à Le Quiou participent à un projet de sculpture accompagnés par l'artiste Marie Legargasson, organisé et financé par la Mairie de Le Quiou. Vous pourrez voir cette installation à partir du 11 novembre près du monument aux morts.

Associatif

■ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations votées pour 2018 représentent un total de 6 500 € ainsi réparties :

ASSOCIATIONS 2018	SUBVENTIONS (€)
Palets club	250
Chasse Evran	150
Stade évrannais	0
Cercle culturel	250
FNACA	150
Evran Mini Bateaux	250
Scrap in Breizh	150
Club de l'amitié	500

ASSOCIATIONS 2018	SUBVENTIONS (€)
Les petites mains	0
AAPPMA	150
Amicale laïque	500
Club Cyclo	500
Evranneur's	0
Tennis club	150
CEPS Judo	150
Ev'Ydanse	250
Kiwanis	100
Foulées évrannaises	500
Fermiers pays Evran	150
Radeau utopique	0
Comice : Subvention de Dinan Agglomération	0
Jazz aux écluses	300
Les Baladins	0
APE	800
APEL	800
Crème anglaise	150
La Bouèze	150
La Bouèze	150

Depuis 2018, la subvention au Stade Évrannais a pris la forme d'une prise en charge par la mairie d'un animateur du club de football (emploi aidé) à raison de 11 heures par semaine. Le montant correspondant (3000 €) s'ajoute donc aux subventions du tableau. L'effort de soutien de la commune au milieu associatif représente ainsi un total de 9 500 € en 2018.

■ FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum annuel des associations s'est tenu le 12 septembre à la salle Jean de Beaumanoir. 28 associations étaient présentes cette année, dont trois nouvelles associations ou auto-entrepreneurs :

SEL DU PAYS DE DINAN

Le SEL (système d'échange local) du Pays de Dinan était présent le 12 septembre au Forum des associations d'Evran.

C'est une association de personnes qui mettent des services, des savoirs et des biens à la disposition des différents membres de l'association et qui compte aujourd'hui 280 familles.

Ce système permet de valoriser les compétences de chacun, de recycler des biens, et surtout de créer du lien social entre "Selistes", les adhérents du SEL. Pour plus de renseignements, visitez leur site : sel.dinan.free.fr

ATELIER DE SOPHROLOGIE



Emilie LACLAIS vous propose des séances de sophrologie le mardi soir de 19h00 à 20h15 à la salle communale Emilie Bouhours.

La sophrologie vous permettra d'améliorer la qualité de votre sommeil, de relâcher les tensions, de gérer au mieux le stress, la fatigue, les émotions, d'améliorer la confiance en soi, l'estime de soi, de renforcer la concentration, la mémoire, de

préparer un examen, une épreuve sportive, un entretien, de vous accompagner pendant la grossesse, la parentalité, d'améliorer son attitude, sa posture corporelle, son geste, d'être plus positif, développer ses ressources et potentiels.

et d'élargir son champ de conscience. De 20h15 à 21h30, Emilie fait découvrir la sophrodanse. Basé sur les principes de la sophrologie, avec bienveillance et sans jugement, ce cours est ouvert à qui souhaite explorer sa créativité au travers du corps et du mouvement dansé. Emilie Laclais est diplômée de l'institut de Sophrologie de Rennes et à une formation en danse contemporaine.

OR SOIE BRODERIE :



Cécile Brandily propose des ateliers de sensibilisation à la broderie, à la matière et à la création, des ateliers pour enfants "enfansyclage" pour découvrir les matières qui se recyclent par le biais de la création. Diplômée en couture, broderie Lunéville et broderie or, elle a travaillé auprès d'ateliers de brodeurs sous traitant de la haute couture.

Les ateliers auront lieu à son domicile au Rufflay.

Elle peint et crée également des bijoux.

Tél :06 65 66 39 77

Email : cecilebrandilyc@gmail.com

Instagram : cecilebrandilyc or soi

■ LISTE DES ASSOCIATIONS D'ÉVRAN :

Tennis club d'Évran Rance Linon
Amicale laïque d'Évran (gym-Zumba)
APE école Jules verne
Les baladins du Linon (théâtre)
Le Tempo (danse)
AFC
La Bouèze (accordéon)
Le palet club
YogAllésie (yoga)
FNACA (anciens combattants Algérie
Les baladins du Linon
Crème anglaise (théâtre)
Accords d'Armor (piano)
Ebene evran bois énergie
Or, soie et broderie
Cercle Culturel Rance Linon
Culturance
APEL école St Anne
Les fermiers du pays d'Évran
Stade Évrannais
Club évrannais de l'amitié
Les p'tites mains (couture)
Ananda yoga
Union des commerçants
Anciens combattants des 2 guerres
Les foulées évrannaises
Ev'ydance (danse)
Comice Agricole
Sophrologie
Petite fabrique (dessin pour enfants)
Din'Handisport
Scrap in Breizh
OGEC école privée
Club cyclo Évran
Graine d'artiste (dessin)
Société de chasse communale
Évran mini bateaux et petits bolides
AAPPMA (pêche)
Office des sports et des loisirs
Judo club
Les évraneur's (groupe musique)
L'Ydille lang (rencontres interculturelles)
Les cavaliers du pays d'Évran
Pilates

Pour contacter une association : voir le site de la commune : www.evran.bzh ou se mettre en rapport avec la mairie (02 96 27 40 33).

■ LA BIBLIOTHÈQUE POUSSE LES MURS :



Le désormais classique café coup de cœur, que Delphine David anime tous les 2 mois a innové pour fêter l'été. Fin juin, la bibliothèque proposait son Week-end café coups de cœur. Le vendredi soir autour d'un verre servi par Julien, au Café le Puits sans Fond, les lecteurs se sont retrouvés autour de leurs bandes dessinées préférées. Les rangs sont venus se grossir de clients curieux, puis très intéressés par ces échanges informels et joyeux. Le lendemain matin, les mêmes et d'autres se retrouvaient pour parler cette fois de leurs romans coups de cœur, chez Florence au Fil de l'eau, dans ce cadre bucolique de Bétineuc. C'est en tout une trentaine de personnes qui se sont manifestées sur ce week-end. Le partage et la culture ont de beaux jours devant eux.

■ DANSEZ LES COULEURS :

L'expo chatoyante et émouvante proposée par des résidents du Foyer de vie de Beaumanoir est venue colorer la bibliothèque durant tout l'été. Le vendredi 31 août, un décrochage était organisé par Delphine David et Chimène Barros, animatrice au foyer de vie. Les résidents et les lecteurs ont partagé un verre autour d'un concert de percussions animé par Jean-Marie, animateur au Foyer, dans ce lieu qu'ils connaissent bien : plusieurs d'entre eux fréquentent la bibliothèque toutes les semaines, y empruntant des livres, CD, DVD accueillis par bibliothécaires et bénévoles.

■ A LA RENTRÉE, JE M'INSCRIS À LA BIBLI !

Un rappel des horaires qui s'adaptent le plus possible aux réalités de la vie quotidienne :

- Lundi : 16h15-18h30
- Mardi : 16h15-18h30
- Mercredi : 10h30-12h30 / 14h-17h
- Vendredi : 16h15-18h30
- Samedi : 10h30-12h30 / 14h-17h

A la bibliothèque, possibilité de consulter gratuitement sur place ou d'emprunter livres, CD, DVD, revues pour toute la famille et possibilité de consulter Internet sur place.

La bibliothèque organise des animations régulières auxquelles s'ajoute le traditionnel spectacle de Noël en décembre. Renseignez-vous à la bibli !

Travaux & urbanisme

■ SITUATION DES TRAVAUX EN SEPTEMBRE 2018

Une étude d'avant 2014 sur l'état de **l'église** avait indiqué la nécessité de travaux sur plusieurs aspects. La plupart d'entre eux seront finis en 2018 avec la pose obligatoire d'une échelle sécurisée pour que les entreprises puissent accéder au clocher et à la charpente, la réparation des grillages de protection des vitraux, le remplacement des portes extérieures, le renforcement des piliers du chœur et le renforcement du transept. Un cheminement adéquat est aujourd'hui réalisé pour les personnes en fauteuil roulant. Il restera dans les années à venir à consolider le mur extérieur du clocher.

L'entrée de la **salle Beaumanoir** devrait être complètement remplacée en 2019. La rénovation de la salle Bouhours interviendra quant à elle cet hiver. Les négociations quant au problème de non-conformité de la construction de l'appartement au-dessus de la cantine (en 2013) n'ont pour l'instant pas abouti et se poursuivent.

Deux appartements municipaux auront été rénovés cette année (changement de locataire).

Plusieurs aménagements ont été réalisés **au stade** : pose d'un rideau de fer au local, pose d'abris de touche, nettoyage de l'intérieur des vestiaires (avec les adolescents dans le cadre du "dispositif argent de poche"), enlèvement de la haie, remplacée par une clôture et une voie douce. Cette portion permet ainsi de compléter la voie douce reliant le site de Bétineuc au centre bourg. Des équipements sportifs ont aussi été installés dans la cour de **l'école Jules Verne**.

2018 a aussi été marqué par une première phase de travaux au **port** avec le remplacement de certaines structures de jeux et des tables de pique-nique, la pose de rack vélos, d'un panneau d'affichage, la rénovation des 2 terrains de boule, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, la pose de bornes eau potable et électricité pour les bateaux et l'installation d'une borne électrique pour le camion de restauration et les événements. Il restera, sans doute en 2019, à mettre aux normes le bloc sanitaire (rénovation ou neuf) et l'acquisition de la parcelle pour y aménager une aire de bivouac et mettre en valeur la zone humide.

Sur la **rive gauche**, la mairie va acquérir une bande de terre de 900 m2 entre la rue des Cordiers et le chemin de halage

pour y aménager une petite aire de détente, ce qui permettra de désengorger le port, maintenant très fréquenté. Nous en profiterons pour embellir cette entrée de bourg et faire en sorte de réduire la vitesse des véhicules.



Les panneaux indiquant **les lieux-dits dans notre campagne** devraient être tous remplacés cet hiver. Il est prévu ensuite de concevoir et d'installer une nouvelle **signalétique** dans le bourg en 2019.

A Bétineuc, des panneaux rappelant la priorité à droite et la limitation de vitesse à 50 km/h en zone d'agglomération ont été posées à la demande des habitants. Ici comme à plusieurs endroits dans le bourg ou dans les villages, la vitesse est souvent excessive.

■ PERSPECTIVES DES TRAVAUX POUR 2019

En résumé, voici les travaux sur lesquels le conseil municipal devra se prononcer à l'occasion du vote du budget 2019 :

- Poursuite de l'aménagement de la cour de l'école J. Verne.
- Nouvelles toitures et isolation (école et mairie).
- Poursuite de la mise en conformité « accessibilité » des bâtiments.
- Aménagement de la rue des Cordiers : acquisition d'une parcelle, aménagement d'une petite aire de détente, dispositifs de limitation de la vitesse etc.
- Aménagement au port (bloc sanitaire, acquisition de parcelle pour mise en place d'une aire de bivouac et valorisation de la zone humide).
- Aménagement de l'agrandissement du cimetière.
- Achat et pose de panneaux de signalisation pour le bourg.
- Voirie et aménagements finaux de la résidence Les Noisetiers.

■ URBANISME ET HABITAT

Notre sélection à l'appel à candidature sur la revitalisation des centres bourgs nous permet cette année de solliciter (avec un reste à charge inférieur à 10 000 Euros pour la commune) un appui de spécialistes en aménagement urbain (le cabinet Prigent et Associés). Cet appui va nous permettre d'ici à début 2019 d'avoir un plan de développement du bourg d'Evran et de

programmer sur les 10 ans à venir les investissements nécessaires pour atteindre cet objectif. L'aménagement de quelques secteurs sera particulièrement étudié dans ce plan :

- Les terrains en bordure du canal (rives droite et gauche) afin d'ouvrir le bourg sur le canal et de valoriser au mieux ce formidable atout que représente le canal d'Ille et Rance pour le tourisme, pour les loisirs des habitants, pour nos commerces etc.
- Les terrains au sud du bourg qui permettront de construire une centaine de logements de tout type d'ici à 2030.
- Les terrains et bâtiments en centre bourg, derniers espaces disponibles en centre bourg pour accueillir de nouveaux commerces, services, espaces publics, appartements ou d'en relocaliser certains. Un objectif étant bien d'étoffer encore plus la vie dans ce centre bourg.

Il s'agit notamment d'être prêt le jour où des terrains, des maisons, des commerces sont mis en vente afin qu'ils ne restent pas en friche ou pour que le foncier soit utilisé au mieux ou encore pour que les espaces publics puissent trouver place en centre bourg et non en périphérie. Il est encore assez rare pour une commune de notre taille de se projeter aussi loin (2030) mais cela est indispensable notamment du fait de la rareté du foncier disponible en centre bourg et de la demande croissante en logements sur Evran. C'est aussi conforme aux orientations du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lequel deviendra effectif fin 2019.

Afin de faciliter le financement de ces futurs aménagements, nous répondrons à un nouvel appel à projets fin 2018 et proposerons d'adhérer à la charte Eco-Quartier, une démarche nationale sur le développement durable.

Le cabinet Prigent & Associés, entre mai et décembre 2018, vous associe dans cette conception du plan de développement et des projets sur ces quelques secteurs. Un groupe « habitants » et un groupe « acteurs locaux » (acteurs économiques, associations, services publics) ont été constitués et se réunissent avec le cabinet. Un questionnaire a d'autre part été mis à disposition cet été pour que l'ensemble des habitants puisse donner son opinion sur la situation actuelle de la commune et ses idées d'aménagement.

Tout en poursuivant cet effort de participation citoyenne afin de finaliser les projets les plus complexes, des projets plus simples devraient pouvoir voir le jour dès 2019 :

- Aménagement de la 1ère tranche du lotissement, route de la Fontaine. En tenant compte du problème d'écoulement des eaux pluviales dans la rue des Granges.
- Acquisition éventuelle via l'Établissement Public Foncier de Bretagne de parcelles en centre bourg pouvant faire l'objet d'un parking et de logements locatifs.

■ INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE PROJET AVEC SURSIS À STATUER DANS LE BOURG.

Le 5 juillet 2018, le conseil municipal (10 voix pour et 8 abstentions) a approuvé la création d'un périmètre (ensemble du bourg) à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation des opérations futures d'aménagement ou de les rendre plus onéreuses.

Ce périmètre sera réduit début 2019 une fois que l'étude urbaine en cours sera finalisée et aura précisé les secteurs prioritaires.

Cette délibération permet ainsi d'éviter que des parcelles (bâties ou non bâties) du bourg (et à partir de début 2019 de quelques secteurs seulement) soient aménagées sans tenir compte des besoins que la commune aurait en matière d'aménagement urbain. Ainsi, il s'agit de s'assurer que les aménagements urbains qui seront définis dans le plan de développement « Evran 2030 »

(bâtiments de services publics, aires de loisirs, logements locatifs, voies douces, stationnement etc.) puissent se réaliser.

En pratique, cela veut dire que, par exemple, la mairie sera en position de retarder sa réponse vis-à-vis d'une demande de permis de construire. Cette précaution concerne essentiellement quelques parcelles stratégiques. Pour la grande majorité des parcelles, le sursis à statuer ne sera pas exercé.

Informations - État civil - Permis de construire

ÉTAT CIVIL 1^{ER} SEMESTRE 2018

■ NAISSANCES

- Le 14 janvier à DINAN (22) : **Bastien EVENO**
Grasbuisson
- Le 18 janvier à DINAN (22) : **Björn BEAUMONT LIGNEL**
19 B, résidence des Chênes
- Le 13 mars à SAINT-GRÉGOIRE (35) : **Léa RAULET**
1, rue des Cordiers
- Le 30 mars à DINAN (22) : **Marin AZALOT CLÉMENT**
20, Bd Dr Ernest Gaultier
- Le 29 juin à DINAN (22) : **Louisa DELEPINE MARIETTE**
23, Grasbuisson

■ MARIAGES

- Le 30 juin : **ROBERT Daniel** (ÉVRAN) et **NYINKEU Catherine** (ÉVRAN)

■ PACS

- Le 17 février : **LEROY Frédéric** (ÉVRAN) et **TRICARD Carole** (ÉVRAN)
- Le 7 juin : **REVEL Alexis** (ÉVRAN) et **MORISSET Cindy** (ÉVRAN)

■ NOCES DE DIAMANT

- Le 16 juin : **COURBY André** (ÉVRAN) et **DEFrance Joselyne** (ÉVRAN)
(Mariage 14 juin 1958 à PARIS, mairie du 9^e arrondissement)

■ DÉCÈS

- Le 2 janvier à DINAN (22) : **Jeannine AUBRY veuve LEDUC**
EHPAD Le Clos Heuzé
1, Avenue du Stade
- Le 10 janvier à DINAN (22) : **Henri LEGALLAIS**
1, rue du Souvenir
- Le 15 janvier à VIENNE (38) : **Aline PAUL veuve FANUTZA**
Guibourg
- Le 16 janvier à EVRAN (22) : **Marie NOURY veuve RIGOLLET**
EHPAD Le Clos Heuzé
1, Avenue du Stade
- Le 3 mars à EVRAN (22) : **Marie GOLTAIS veuve NOGUES**
EHPAD Le Clos Heuzé
1, Avenue du Stade

- Le 13 mars à EVRAN (22) : **Renée RENAULT épouse MESNAGE**
La Ville Thual
- Le 20 mars à EVRAN (22) : **Andrée GOMBERT veuve SIMON**
EHPAD Le Clos Heuzé
1, Avenue du Stade
- Le 23 mars à EVRAN (22) : **Henriette GOMBERT veuve FOUÉRÉ**
Caréon
- Le 28 mars à EVRAN (22) : **Henri DEMEURÉ**
EHPAD Le Clos Heuzé
1, Avenue du Stade
- Le 30 mars à DINAN (22) : **Anna DROLLÉE veuve DE LA BOIXIERE**
17, rue de l'Hôpital
- Le 13 mai à DINAN (22) : **Maria ALIX veuve SAUDRAIS**
EHPAD Le Clos Heuzé
1, Avenue du Stade
- Le 24 mai à DINAN (22) : **Albert PIRIOU**
8, rue des Cordiers
- Le 3 juin à DINAN (22) : **André MORICE**
2, Allée de la Corderie
- Le 3 juin à SAINT-MALO (35) : **Jean-Louis ROBERT**
27 bis, rue de l'Hôpital

■ PERMIS DE CONSTRUIRE 1^{ER} SEMESTRE 2018

- DUBREUCQ David
32 La haute poterie : Garage + piscine
- PERRES Mickaël
Le rufflay : Garage
- DONIO Aurélien et RONDEL Agathe
Impasse des lauriers : maison individuelle
- SCI Clos de la Pierre
ZA Evran : Local stockage
- LEROY Frédéric et TRICARD Carole
Lot 2 Les noisetiers : Maison individuelle
- HAMM Alexandre
Le Vaurimont : Modification construction existantes

Après un été particulièrement chaud et agréable, le temps des vacances s'achève et la rentrée pointe déjà à l'horizon. Nous souhaitons dès à présent une bonne rentrée à tous nos élèves des classes maternelles au collège pour l'ensemble des établissements scolaires Evrannais.

Cette rentrée sera au plan national, politique, économique et social. Au plan local, elle promet elle aussi de rebattre les cartes dans le paysage de notre territoire, élections partielles à Saint Judoce suite à la démission du maire, et chez nous, espérons- le des changements de méthode dans le mode de gouvernance et l'attitude d'une partie de la majorité municipale qui s'est disloquée à l'occasion du dernier conseil municipal de juillet 2018.

Nous avons assisté à un véritable déni de démocratie de la part du maire, sa réponse au débat et à l'échange au sein même de sa propre majorité, c'est la sanction après réunion d'un véritable comité de salut public chargé de statuer en amont sur la peine à infliger à une partie de ses co-listiers qui dévient de la ligne du chef. C'est pourquoi nous avons voté contre cette délibération par principe. La fronde d'une partie de cette majorité, la

démission d'une adjointe en plein conseil, les délégations retirées à deux conseillers délégués et enfin la vérité officielle lue en conseil municipal par l'intéressée elle-même sur la décision et la condamnation par le tribunal administratif de Rennes de l'arrêté du maire retirant sa délégation et son indemnité à l'ancienne première adjointe en disent long sur le comportement d'une poignée d'élus. Nous avons dénoncé cette attitude autocratique au début de ce mandat. La manipulation de l'information, et la communication avec un prisme déformant ne sont heureusement pas des valeurs qui ont vocation à perdurer dans le temps !

Gageons que la sérénité revienne dans les mois qui viennent car les années perdues ne se rattrapent pas, la fin du mandat doit, nous le souhaitons, connaître un meilleur équilibre et une écoute plus attentive de la part du maire et de ce qui reste de ses conseillers.

Venez nous rejoindre sur notre blog :
oppositionevran.blogspot.com

L'équipe d'opposition

Mieux vivre ensemble - Informations

■ BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits de voisinage sont réglementés par un arrêté préfectoral du 27 février 1990

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers tels que : tondeuse à gazon, à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 13H30 à 19H30
- Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H
- Le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H

■ FEU

L'arrêté préfectoral n° E-2012-183 du 5 juillet 2012 relatif aux obligations de débroussaillage et aux conditions d'allumage des feux de plein air dispose que :

Le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit.

Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, tille, etc...) et s'applique en tout période. Les feux de chantier sont interdits.

Il est interdit de mettre les tontes de pelouses dans les poubelles réservées aux ordures ménagères, ne pas mettre de déchets verts sur le domaine public. Chacun peut acquérir à Dinan Agglomération un composteur individuel (Pour plus d'information : tél : 02 96 87 72 72)

■ DÉCHETTERIE

Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie d'Évran, aux heures d'ouvertures, sans limite de passage :

- Lundi 14:00 - 17:45
- Mardi Fermé
- Mercredi 08:45 - 12:30
- Jeudi 08:45 - 12:30, 14:00 - 17:45
- Vendredi 08:45 - 12:30, 14:00 - 17:45
- Samedi 08:45 - 12:30, 14:00 - 17:45
- Dimanche Fermé

Vous devez vous munir de votre badge "Pass déchetterie" à retirer à Dinan Agglomération. (formulaire disponible en mairie). Ce badge donne accès à toutes les déchèteries de Dinan Agglomération.

■ NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS EN PLASTIQUES

L'association « Les bouchons de la Côte d'Émeraude » créée en mars 2005, vient en aide aux familles d'enfants malades ou handicapées, par le biais de dons ou prises en charge d'aménagements spécifiques. Ces dons proviennent de la vente de bouchons en matière plastique en tous genres. Points de collecte à Évran : Le carrefour contact - La fleuriste - salle des fêtes d'Évran lors des manifestations.

■ A-T-ON LE DROIT D'ABATTRE UN ARBRE ?

Dans certains cas, ce n'est pas possible. En effet il existe des bois et haies classés qui ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts. Ce classement figure dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. C'est pourquoi avant d'abattre un arbre ou une haie, vous devez préalablement demander en mairie si le terrain concerné n'est pas classé. La coupe est soumise à déclaration depuis le 1^{er} octobre 2017.

■ VÉGÉTAUX ET ÉLAGAGE

Il est impératif de votre responsabilité d'entretenir vos végétaux et d'élaguer vos arbres.

■ PESTICIDES

A proximité des cours d'eau, des fossés et des caniveaux, l'usage de tous les produits phytosanitaires quels qu'ils soient (désherbant d'origine végétale ou non, insecticide, fongicide, anti-limaces...) est interdit. En janvier 2019, les pesticides chimiques de jardin seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers.

■ ANIMAUX

Chaque propriétaire a des obligations et devoirs envers son animal : le tenir en laisse et le maîtriser au cours de la promenade ; éviter la pollution des trottoirs et espaces verts, éduquer son chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.

La divagation des chiens est interdite sur la voie publique. Nous rappelons que la commune adhère à la société Chenil service qui intervient pour la capture des chiens et chats.

■ BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Située rue de l'apothicaire, la borne de recharge voiture électrique Brev car est disponible. Côté tarif, la recharge est gratuite, pour l'instant.... Pas encore de tarifs établis, mais la recharge ne devrait pas excéder 3 €. Le paiement se fera grâce à un badge délivré par le SDE 22, valable pour les Côtes-d'Armor

Demande de badge à télécharger sur le site du SDE22 :
<https://www.sde22.fr/bornes-de-charge-pourvehicules>
 ou par tél au 02 96 0120 20.

■ STATIONNEMENT

Les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons. Il y est strictement interdit d'y stationner son véhicule.

Informations pratiques

■ RECENSEMENT MILITAIRE :



Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la Mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pièces justificatives à apporter : Livret de famille et pièce d'identité.

Le recensement reste obligatoire, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...)

■ CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT :

Seules les mairies disposant d'un dispositif de recueil sont compétentes pour recevoir les demandes de cartes nationales

d'identité et passeport (Dinan, Plancoët, Jugon, Ploubalay...).

Vous devez préalablement faire votre démarche en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>, ensuite imprimer votre récapitulatif envoyé par mail ou vous munir du numéro de pré-demande attribué pour venir à votre rendez vous en mairie concernée.

Attention : les demandes se faisant sur rendez-vous, anticipez vos démarches, (le formulaire explicatif avec les pièces obligatoires demandées sont disponible à la mairie d'Évran).

■ CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION :

Le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C) du pays de Dinan est un guichet d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes âgées, à leur entourage mais aussi aux professionnels de la gérontologie. Il rassemble toutes les informations susceptibles d'aider les personnes âgées dans leur vie quotidienne. Le C.L.I.C évalue les besoins des personnes, élabore avec elles un plan d'aide individualisé, coordonne la mise en œuvre du plan d'aide par une mise en réseau des professionnels de santé, d'accompagnement à domicile, de l'habitat et des acteurs locaux. L'objectif est de rechercher avec les personnes une réponse adaptée à leur situation et à leurs souhaits concernant la vie quotidienne, les aides et soins à domicile, les aides financières, l'adaptation du logement : **Tél. et renseignement : 02 96 80 05 18**
E-mail : clic-dinan@cotesdarmor.fr

■ LIGNE ILLENOO :

Les horaires en vigueur sont disponibles en mairie et présents sur le site de la commune.

Agenda

- **20 octobre**
Café coup de cœur 11H
Bibliothèque
- **3 novembre**
Banquet du club de l'amitié
salle JDB
- **11 novembre**
Cérémonie du 11 novembre
- **15 novembre**
Réunion organisée par l'Agirc Arco
salle JDB
- **26 novembre**
Concours de belote organisé par le club de l'amitié
réservé aux adhérents
Salle JDB

- **1^{er} décembre**
Café coup de cœur 11H
Bibliothèque
- **4 décembre**
Belote pour le Téléthon organisé par le club de l'amitié
Salle JDB
- **7 décembre**
Marché de Noël
Place Jean Perrin
- **22 décembre**
Spectacle de Noël
à la bibliothèque à 11H
- **8 janvier**
Assemblée générale du club de l'amitié
Salle JDB
- **21 janvier**
Concours de belote organisé par le club de l'amitié
Salle JDB

Salle JDB : salle Jean de Beaumanoir

CONTACTER LA MAIRIE

Adresse : 12, rue de la Mairie - 22630 Évrans.
Téléphone : 02 96 27 40 33
Site Internet : www.evrans.bzh
Page Facebook : « Évrans commune de Bretagne »
Horaires : Lundi au Vendredi : 9h - 12h30 et 14h30 - 17h.
(fermé l'après-midi le mardi et jeudi).
Samedi : 10h - 12h (hors vacances scolaires)

COLLÈGES - ÉCOLES

École Jules Verne
Boulevard Ernest Gaultier - Tél. 02 96 27 49 32
École privée Sainte Anne
Rue Jean de Beaumanoir - Tél. 02 96 27 47 51
Collège privé Saint Joachim
Rue Jean de Beaumanoir - Tél. 02 96 27 47 21

- | | |
|--|--|
| ■ EHPAD Évrans : 02 96 27 42 92 | ■ Médecins : Dr OTTO et Dr DELAHAYE : 02 96 27 40 56 |
| ■ Foyer de vie Beaumanoir : 02 96 27 54 80 | ■ Infirmiers : Société Infirmière Libérale Evrannaise : 02 96 27 64 96 |
| ■ Bibliothèque Évrans : 02 96 27 53 33 | ■ Kinésithérapeutes : M ^{mes} Truffaud - Bourdeau 02 96 27 47 32 |
| ■ Assistants sociaux : Prise de rendez-vous : 02 96 80 00 80 | ■ Orthophonistes : M ^{mes} Tressens - Douabin 02 96 27 57 93 |
| ■ PMI : Prise de rendez-vous : 02 96 85 81 72 | ■ Podologue : M. Falquerho 02 96 27 43 04 |
| ■ Conciliateur justice : 02 96 27 40 33 | ■ Ostéopathe : M. Guerry 06 08 97 76 00 |
| ■ Mission locale : prise de rendez-vous : 02 96 85 32 67 | ■ Pharmacie : 02 96 27 40 28 |
| ■ Association le Connétable - M^{me} Debourdeau :
Permanence Mairie/Jeu de matin | ■ Cabinet vétérinaire : 02 96 27 44 67 |